

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

56^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 788

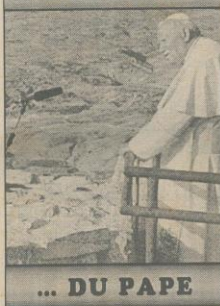
22 FÉVRIER 2002 - 150 Francs CFA

L'HOMME, CENTRE DE L'ACTION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE

Au cours des récentes décennies, un lien direct est apparu entre la paix et le développement, deux des grands défis auxquels doit faire face notre monde moderne. À la suite des récentes attaques terroristes et des événements qui ont suivi, la relation entre le développement authentique et la paix véritable a été mise en

le critère de l'action économique, sociale et politique. La personne humaine doit toujours demeurer le point central. À tous les niveaux de développement, est exigé un engagement profond et inébranlable en vue de défendre les droits humains inaliénables. C'est cet engagement que le Saint-Siège s'efforce de promouvoir et de renforcer à travers sa présence au sein de la Communauté internationale.

À L'ÉCOUTE ...



... DU PAPE

perspective de façon encore plus claire. Il est apparu de façon plus évidente que les relations politiques et économiques entre les nations et les peuples ont besoin d'être édifiées sur de nouvelles bases. L'intérêt personnel et les efforts afin de renforcer les situations de domination doivent être mis de côté. Les pays en voie de développement ne peuvent être perçus comme de simples sources de matières premières ou comme

des marchés pour les produits finis, mais comme de véritables partenaires dans un ordre international plus juste, des partenaires qui ont une contribution vitale à apporter au bien de toute la famille humaine.

Une plus haute philosophie du progrès est urgente. Les politiques de développement ne peuvent être limitées à produire uniquement un progrès matériel, elles doivent viser à aider les hommes et les femmes à atteindre la véritable liberté à laquelle tous les peuples aspirent de manière profonde et infaillible. La recherche de la liberté provient d'un sens de la dignité et de la valeur inestimable de la personne humaine, et c'est précisément cette valeur inaliénable de chaque personne qui doit être acceptée comme

d'accroître la conscience des exigences de justice et de solidarité. En partageant avec les hommes de notre temps un profond et ardent désir pour la vie qui est juste et digne dans tous ses aspects, l'Église est engagée dans de nombreux efforts pratiques visant à améliorer la société et à répondre aux besoins humains concrets. Telle est la motivation de son travail dans les domaines de l'éducation, de la santé, et des services sociaux, domaines dans lesquels elle est présente dans la fidélité à son Divin Fondateur, qui «est venu non pas pour être servi, mais pour servir» (Mt 20, 28).

Rome, jeudi 6 décembre 2001

Jean-Paul II

Discours au cours de l'audience solennelle accordée au nouvel ambassadeur de l'Erythrée, près le Saint-Siège

BRAS DE FER GOUVERNEMENT — SYNDICATS : IL FAUT METTRE LA BALLE À TERRE

La crise sociale qui secoue le pays depuis quelque temps a été au centre d'une rencontre entre le gouvernement et les centrales syndicales le lundi 18 février 2002. Le but était de tenter de désamorcer ladite crise sociale qui commence par faire plus du mal que de bien. La rencontre a été sanctionnée par une résolution qui, en substance, indique que «le gouvernement reprendra, en relation avec l'Assemblée nationale, l'étude de la loi sur l'avancement au mérite dans le sens de la sauvegarde des intérêts des travailleurs». Conformément aux souhaits des centrales syndicales, la résolution indique aussi

(Lire la suite à la page 2)

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENTRALISATION AU BÉNIN :

COMMENT SE FERA L'ORGANISATION DES COMMUNES ?

(Lire nos informations en pages 6 et 7)

JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE 2002

En juillet 2002, les jeunes du monde entier ont rendez-vous au Canada pour la XVII^e Journée mondiale de la jeunesse. Attendus dès le 18 juillet, ces milliers de jeunes séjourneront d'abord dans l'un ou l'autre des diocèses du Canada, puis convergeront vers Toronto où plusieurs activités sont prévues, dont une vigile avec le pape le 27 juillet.

Dès l'annonce officielle de la tenue de ce rassemblement sur le sol canadien, les responsables ont rapidement créé un site internet multilingue où sont déposés tous les renseignements nécessaires à la participation des jeunes. Thème de la rencontre, horaires, conditions de participation et cartes géographiques s'y trouvent.

Ceux et celles qui souhaitent participer à cet événement doivent absolument jeter un coup d'œil à la section "Babillard" du site. On questionne les responsables sur l'un ou l'autre aspect de l'organisation et ils répondent en ligne pour le bénéfice de tous. (apic/fgl)

Adresse: <http://jmg2002.org>

CARÈME 2002 : MESSAGE DU PAPE JEAN-PAUL II

« VOUS AVEZ REÇU GRATUITEMENT : DONNEZ GRATUITEMENT »

(Lire nos informations à la page 9)

TOGO

L'AVENIR IMMÉDIAT D'UN PEUPLE HYPOTHÉQUÉ ?

(Lire nos informations à la page 11)

NATION

BRAS DE FER GOUVERNEMENT — SYNDICATS :
IL FAUT METTRE LA BALLE À TERRE

(Suite de la première page)

que « le gouvernement ne trouve pas d'inconvénient majeur à ce que le nouveau système de gestion des carrières des agents permanents de l'État soit réexaminé ». Et, en attendant que les négociations aboutissent et sur demande des centrales syndicales, le gouvernement et les centrales syndicales s'accordent sur le principe que « la carrière des agents permanents de l'État continuera d'être régie par la loi 86-013 du 26 février 1986 ».

Le mercredi 13 février 2002 déjà, le gouvernement, les syndicats et les centrales syndicales s'étaient retrouvés au ministère du plan autour de la plate-forme revendicative des travailleurs.

Sur les 28 points qui y sont inscrits, quatre ont été abordés. Et pour l'essentiel, le gouvernement, les syndicats et les centrales syndicales ont accordé plus ou moins leurs violons sur les points suivants :

— 1,3 milliard de F CFA pour les secteurs de l'enseignement et la santé (en vue du reclassement des agents de ces secteurs de B2 à B1) ;

— 500 millions de F CFA pour les retraités ;

— 50 millions de F CFA pour les indemnités de recherches et de publication, soit 50% de ce qui est dû aux enseignants du supérieur depuis 1996 ;

— 15% de relèvement des frais de mémoire, bourses et secours des étudiants.

Au total, le 13 février dernier, le gouvernement a cédé aux travailleurs environ 3 milliards de F CFA. Et c'est cinq jours après, soit le 18 février, que le même gouvernement prend l'engagement de revoir sa position par rapport au fameux projet de loi sur l'avancement au mérite. Ces éléments constituent des avancées qualitatives quant à la recherche de solutions par le gouvernement aux revendications des travailleurs. Cependant les syndicats estiment que les mesures annoncées par le gouvernement lors des négociations ne sont que des saupoudrages. Ils estiment que les trois milliards qui leur sont accordés sont insignifiants voire ridicules. Du coup, ils entendent

maintenir la pression sur le gouvernement jusqu'à l'aboutissement total de leurs revendications. En conséquence, les mouvements de grève sont reconduits jusqu'à nouvel ordre.

À l'analyse du résultat des négociations, on peut estimer, sans parti pris, que le gouvernement a fait un pas en avant au regard du contenu du cahier de doléances des travailleurs. Cependant, on est encore loin de voir décrier la crise ; car les travailleurs, à travers les syndicats et leurs centrales syndicales, n'ont pas voulu entendre raison et ce à juste titre. Les moyens que se donnent les décideurs politiques pour satisfaire leurs propres salaires, indemnités, voire divers avantages dont ils sont bénéficiaires constituent la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Cependant, tout en reconnaissant que les droits des travailleurs sont inaliénables, il serait souhaitable que des solutions soient trouvées aux revendications des travailleurs, mais autour d'une table de négociation loin des pressions politiques. Aujourd'hui, les grandes victimes des mouvements de grève qui s'observent dans le pays sont surtout les enfants des Bénévoles moyens et pauvres. Depuis bientôt deux mois, ce sont les enfants de ces catégories de Bénévoles qui sont contraints à des congés forcés aux conséquences incalculables. Et pendant ce temps, les enfants des ministres, des députés et autres hauts fonctionnaires dans le sillage du pouvoir suivent leurs cours dans des écoles privées à l'intérieur comme à l'étranger où grâce aux concours des répétiteurs et autres vacataires.

Le moment est donc plus que jamais venu pour que les syndicats et les centrales syndicales ramènent la balle à terre.

Loin de renoncer à leurs revendications demeurées non satisfaites, il serait sage de prendre acte des mesures du gouvernement tout en revoyant la méthode de pression à exercer sur le gouvernement. Marquer donc un arrêt dans les mouvements de grève et poursuivre les négociations afin de trouver un terrain d'entente sur les points de revendication non satisfaites serait salutaire pour tous. Le Bénin tout entier y gagnera.

Alain Sesson

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES REVENDICATIONS
DES SYNDICATS ET CENTRALES SYNDICALES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2002

- 1 — Le renoncement au mécanisme d'avancement au mérite.
- 2 — Le paiement à l'indice acquis au 31 décembre 2001.
- 3 — La parution sans délai de tous les actes administratifs.
- 4 — Le relèvement de la valeur du point indiciaire de 30%.
- 5 — La reconversion en APE des agents contractuels et le recrutement massif d'APE.
- 6 — Le paiement de manière prioritaire des effets financiers du Crape3 aux Retraités.
- 7 — La réintégration des agents ciblés de la Fonction publique.
- 8 — Le relèvement du taux des allocations familiales à 3.000 F CFA.
- 9 — Le respect scrupuleux des libertés démocratiques, notamment syndicales, entravées par diverses tracasseries.
- 10 — Le versement immédiat et sans condition en A2 de tous les professeurs évoluant en A3.
- 11 — Le paiement sans délai des rappels découlant du versement en B1 des professeurs ayant évolué en B3.
- 12 — Le paiement des rappels découlant du versement en B1 à compter de l'admission au CAP.
- 13 — Le paiement des indemnités de responsabilité et de fonction aux responsables administratifs (secteur de l'éducation).
- 14 — Le paiement immédiat de la prime de publication aux ayants-droit sur la base de l'indice de 1996 au minimum.
- 15 — La transmission à l'Assemblée nationale d'un projet de loi portant conditions particulières d'admission à la retraite des enseignants du supérieur.
- 16 — Le paiement de l'effet financier découlant de la reconstitution de carrière de tous les APE.
- 17 — Le décrochage du secteur de l'éducation des autres secteurs de la Fonction publique.
- 18 — La révision du décret n° 98-77 du 06 mars 1998 portant Statuts particuliers des corps des techniciens de radiologie et de laboratoire d'analyses bio-médicales en vue de corriger les reclassements.
- 19 — L'institution du paiement de la pension de veuf aux ayants-droit.
- 20 — La révision du système de gestion du Fonds national de retraite du Bénin (FNRB) en vue de garantir aux pensionnés une retraite paisible.
- 21 — Le retour de la SONACOP dans le patrimoine de l'État.
- 22 — Le relèvement immédiat du SMIG de 50% et son paiement effectif aux ayants-droit.
- 23 — La généralisation de l'organisation des concours et examens professionnels dans la Fonction publique sur la base des programmes définis d'accord-parties.
- 24 — La fin du statut d'agents occasionnels à durée indéterminée.
- 25 — La révision à la hausse des primes pour travaux du CEP.
- 26 — La délivrance sans délai des fiches de paye aux agents des Collectivités locales en service dans les Circonscriptions de Dassa-Zoumé, de Glazoué, de Covi, de Zagnanado, de Zakpota, de Zogbodomey et autres.
- 27 — Le paiement des droits légaux des travailleurs des entreprises liquidées ou dissoutes.
- 28 — La proclamation immédiate des résultats définitifs des élections professionnelles.

Cotonou, le 13 février 2002

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements

"LA CROIX DU BENIN"

B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 936

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Six mois : 5.000 à 8.000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Douze mois : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Année : 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin : 3.720 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo : 4.680 F CFA

- Guinée : 5.760 F CFA

- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. : 5.760 F CFA

- France : 5.760 F CFA

- Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone : 7.560 F CFA

- Kinshasa (Zaire) : 9.000 F CFA

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie : 12.600 F CFA

- U.S.A. : 9.480 F CFA 94.800 FF

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) : 10.200 F CFA 102.000 FF

- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) : 8.520 F CFA 85.200 FF

- Canada : 10.200 F CFA 102.000 FF

- Chine : 12.600 F CFA 126.000 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

IMPORTANT LOT DE MATÉRIELS À DES GROUPEMENTS PISCICOLES

Si environ 12% de la population béninoise vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est qu'il existe dans le pays des poches de pauvreté ou des zones particulièrement déshéritées.

La production cotonnière ayant montré ses limites comme panacée à nos problèmes de développement, les acteurs de cette filière en collaboration avec les pouvoirs publics doivent œuvrer à la réussite de la politique de diversification agricole définie par l'Etat à travers le ministère en charge de ce secteur. Ainsi pourra-t-on assurer aux populations des villes et des campagnes des conditions de vie meilleures et une alimentation saine et équilibrée. C'est pour conforter cette orientation qu'une délégation de la direction des pêches a procédé, le 12 février 2002, au profit de plusieurs villages de la sous-préfecture de Copargo, à la remise de matériels et d'aliments pour poissons, à des groupements piscicoles.

D'un coût total de 1.743.500 F CFA, ces matériels et aliments pour nourrir les poissons, sont financés par le PIP-2001, et s'inscrivent dans le cadre d'appui aux activités du Programme de promotion de la pisciculture en milieux paysans.

Le lot est composé de brouettes, bacs, bassines, passoires, bols, seaux, balances, d'épuisettes, sennes, tables de tri, supports filets d'une valeur estimée à 1.141.500 F CFA et d'aliments pour poissons d'un coût global de 602.000 F CFA.

Les groupements piscicoles bénéficiaires ont rassuré l'assistance qu'ils feront bon usage des matériels reçus. Ils ont remercié la direction des pêches pour le geste fait à leur endroit.

Au même moment, était lancé à Natitingou, le 15 février dernier, un projet qui prendra en charge la réhabilitation de cent (100) pompes hydrauliques dans le département de l'Atacora. D'un coût de 400 millions de F CFA, ce projet est dénommé "Hydraulique villageoise pérenne". Il est initié par deux ONG: Groupe Solidarité et Clés GS.

ATLANTIQUE - LITTORAL

VULGARISATION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE NUTRITIONNEL

Se nourrir fait partie des cinq besoins fondamentaux de l'homme. Mais il ne suffit pas de se nourrir à son goût pour estimer pouvoir se porter à merveille. D'entrée, on peut faire observer que la quantité et la qualité dans l'alimentation varient suivant les tranches d'âges. Pour l'enfant, c'est le cas de la petite enfance qui retient notre attention car, comme on dit, il faut commencer par le commencement. Là-dessus, il y a un minimum de notions qui doivent être communiquées et enseignées aux couches les plus défavorisées de la population.

Ainsi, en est-il du Programme alimentaire nutritionnel dont la vulgarisation a commencé depuis quelques jours dans certaines contrées de notre pays.

Quels sont les objectifs et les activités dudit programme? C'est autour de ce thème que les responsables du

Programme ont entretenu le personnel de commandement, les directeurs départementaux, les sages, les notables, les responsables d'ONG de l'Atlantique et du Littoral sur les activités et objectifs du programme à la salle de conférence de la préfecture de Cotonou.

Financé par l'USAID à travers le Catholic Relief Service (CRS), l'objectif du PAN, selon la directrice, Mme Zénabou Yacoubou épouse Yessoufou, est de limiter à travers l'alimentation saine et équilibrée la mortalité infantile et maternelle, améliorer la sécurité alimentaire de la mère.

Ce programme a été initié en 1982 par le CRS qui y a associé le ministère de la Famille. Pour atteindre ces objectifs le PAN, programme destiné aux couches les plus déshéritées, mène plusieurs activités, notamment l'information, l'éducation et la communication (IEC). À cela s'ajoutent, les appuis financiers aux femmes FE, du suivi du poids des enfants, etc à travers les centres de promotion sociale.

Le PAN compte étendre ses activités à tous les départements du Bénin.

BORGOU-ALIBORI

"PROBASE" POUR PROMOUVOIR LA SCOLARISATION DES FILLES

Le projet de promotion de la participation des communautés pour une éducation de base pour tous (PROBASE), vient d'être officiellement lancé à Gogounou.

Spécifiquement axé sur les filles des sous-préfectures de Gogounou et de Kalalé où le taux de scolarisation est des plus faibles des deux départements, les stratégies d'intervention utilisées par PROBASE pour atteindre ses objectifs sont, entre autres, la mobilisation communautaire à travers la conception et la mise en œuvre des activités d'information (IEC) et de plaidoyer en faveur d'une scolarisation accrue des filles. Ces stratégies consisteront aussi en l'amélioration des pratiques éducatives par la formation des enseignants et l'organisation des sessions de tutorat et de "répétiteur" pour accroître la performance des filles en classe ainsi que la promotion de la participation des associations des parents d'élèves (APE) dans la gestion des affaires de l'école et de suivi de l'éducation des filles.

La scolarisation des filles est de 73% contre 106% pour les garçons à indiqué Mme Georgette Pokou représentante du directeur de l'USAID, soulignant qu'il s'agit d'un défi majeur à relever.

Énumérant certains facteurs socio-culturels qui contraignent les filles à ne pas aller à l'école et ne pas être studieuses lorsqu'elles y sont déjà, Mme Pokou a exhorté les communautés à s'approprier le PROBASE pour qu'en leur sein, elles trouvent des solutions pour promouvoir la scolarisation des filles dans Gogounou et Kalalé.

En lançant les activités de PROBASE M. Ibrahim Adam Soulé, directeur adjoint de cabinet, a, au nom du ministre des Enseignements primaire et secondaire, demandé à toutes les communautés de se départir des préjugés surannés qui voudraient que la jeune fille reste au foyer pour filer la laine.

Toutes les filles en âge d'aller à l'école doivent y être conduites, maintenues et instruites, a-t-il ajouté.

MONO - COUFFO

UN RÉSEAU DES ONG POUR OBSERVER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un réseau des ONG sur les changements climatiques des départements du Mono et du Couffo, a été créé à l'issue d'une assemblée constitutive tenue ces derniers jours à Lokossa.

Ce réseau a pour mission de renforcer les actions et capacités de la société civile face aux phénomènes des changements climatiques.

Selon les statuts, les activités du réseau devront être présentées de manière à assurer aux ONG membres, la compréhension des variabilités et des changements climatiques par suite de l'accroissement des émissions des gaz à effet de serre, la maîtrise des impacts des changements sur l'environnement, sur la société et sur l'économie et l'élaboration de stratégies adaptées pour limiter les dégâts des changements climatiques.

La présidence du conseil d'administration est confiée à M. Isidore Agbokou. Les membres du CA sont élus pour une durée de trois ans renouvelable une seule fois.

En attendant de pouvoir venir à bout des efforts pervers des changements climatiques, grâce notamment à l'application pratique des résultats de la recherche endogène, la solidarité sans frontière fait son petit bonhomme de chemin.

C'est ainsi que des élèves du Lycée "La Providence" en France sont arrivés au Bénin en vue de porter secours aux malvoyants de la Commune d'Agoué. Ils sont venus, avec dans leurs sacs et valises de voyage, un lot de paires de lunettes optiques pour aider quelques 4000 personnes de la localité à soulager leurs maux d'yeux et s'impliquer dans le processus de développement de leur commune.

OUÉMÉ - PLATEAU

DES MICRO-ORDINATEURS POUR ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Cinq micro-ordinateurs qu'on offre, cela pourrait paraître insignifiant. Mais quand on sait que le donateur accepte de supporter pendant un an les frais de maintenance, et d'abonnement à l'Internet l'offre suscite plus d'intérêt. On peut donc aisément deviner le plaisir et la satisfaction qui animaient le directeur de cabinet du ministre des enseignements primaire et secondaire lorsqu'il recevait, le 13 février dernier à Porto-Novo, le lot de matériels informatiques des mains du représentant de l'USAID au Bénin. En fait, ce don est offert par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) en vue de la connexion du cabinet et certaines directions, stratégiques du ministère au réseau Internet. En dehors de la fourniture des matériels et de leur installation il faut ajouter aussi, la formation du personnel.

À l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication, un département aussi névralgique que celui du ministère de l'éducation ne saurait rester en marge des avancées de la technologie. L'accès à l'Internet offre aujourd'hui des possibilités immenses en matière de recherche ou de diffusion d'informations, d'acquisition de connaissances, de communication aussi bien interne (intranet) qu'externe (extranet). Or il apparaît que la plupart des ministères de l'éducation en Afrique ne sont pas encore connectés à l'Internet.

C'est pour pallier ces insuffisances que depuis quelques années, le Bureau Afrique de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) travaillent en collaboration avec l'initiative Leland et l'initiative d'éducation pour la démocratie et le développement (EDDI) pour connecter tous les ministères de l'éducation d'Afrique, membres du comité d'organisation de l'ADEA, en vue d'améliorer le réseau professionnel et la communication.

ZOU - COLLINES

ABOMEY ET SA RÉGION AU CENTRE DE L'ACTION ENVIRONNEMENTALE D'UNE ONG

La cité historique et la région d'Abomey occupent une place de choix dans le patrimoine culturel national et même mondial. Ce n'est donc que justice ou geste louable de vouloir tout à la fois préserver l'âme de la cité des rois que d'en moderniser les infrastructures. En ce sens l'Association municipale d'action environnementale d'Abomey (AMAE) a pris une option sérieuse qui mérite d'être accompagnée par des initiatives similaires venant d'autres bonnes volontés. En effet, grâce à l'AMAE, plusieurs micro-projets vont permettre dans un proche avenir d'aménager et assainir le cadre de vie dans les circonscriptions administratives d'Abomey, de Djidja et d'Agbanzoun.

Les micro-projets au nombre de huit évalués à 55 millions de F CFA ont été financés à 90% par l'Agence béninoise pour l'environnement (ABE). Ils concernent la construction de caniveaux à ciel ouvert à Sohoute, commune de Djigbé et à Vidolé; un pont à Gnassoua, commune d'Agbokpa, des latrines et des citernes hors sol dans les lieux publics, et l'aménagement de deux espaces verts et d'un site de décharge des ordures ménagères.

Quelques-uns de ces projets ont déjà été mis en chantier, selon M. Nicaise Akodji, président de l'AMAE/Abomey.

Le repli sur soi, fût-il d'une région est contraire aux exigences d'un développement économique et socio-culturel harmonieux et durable. Se fondant sur cette préoccupation, une délégation départementale de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme accompagnée de techniciens de l'Institut géographique national (IGN) se trouvait du 12 au 15 février dernier en tournée dans les sous-préfectures de Dassa, Savalou et Ouessè dans le département des Collines pour sensibiliser les populations locales sur les procédures et principes régissant les opérations de lotissement.

E. Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

ASPECTS DE LA POLITIQUE SANITAIRE DES ROIS DU DANHOMÉ

Le dernier quart du XX^e siècle a été marqué par un intérêt particulier porté par les chercheurs à l'approche anthropologique de la maladie en Afrique. L'historiographie africaine ne semble pas avoir suivi cet engouement des anthropologues pour une meilleure connaissance de la maladie et des malades ; d'où un retard certain dans ce domaine. Et pourtant, que d'enseignements à tirer par l'historien de ce problème existentiel que constitue la maladie en matière de compréhension des liens entre elle et l'homme, les hommes entre eux face à elle, et ce, dans un contexte diachronique !

S'il est utile de comprendre comment les individus se comportent face à la maladie, il n'est pas dénué d'intérêt d'étudier la politique sanitaire des souverains de la période précoloniale, comme il en est question ici au sujet du Danhomé⁽¹⁾.

Quel est le contenu de la politique sanitaire des rois du Danhomé ? Comment se manifeste-t-elle concrètement sur le terrain ? Quelles en sont au juste les limites ?

La politique sanitaire des souverains commence par eux-mêmes. Même si la réalité est parfois tout autre, les souverains ont, en principe, leur médecin personnel.

LE KPMÈGAN

Médecin⁽²⁾ généraliste, le Kpmègan ne se spécialise jamais dans un domaine donné du traitement des maladies. Aussi sa polyvalence permet-elle au souverain de ne pas s'entourer de nombreux guérisseurs dont la garantie de la confiance serait difficile à assurer. La nécessité de garantir cette confiance amène les rois à choisir leurs médecins personnels en dehors du milieu princier si fertile en intrigues de toutes sortes⁽³⁾. Ils les recrutent de préférence dans la couche anato — la rotture — de la société. Le premier critère de choix d'un Kpmègan est primordiallement lié à ses compétences en matière à la fois de prévision et de traitement de maladies d'une part, et de sciences occultes d'autre part ; compétences reconnues de tout le monde.

Un spécialiste dans le domaine de l'occultisme et de la guérison peut redevenir ou devenir Kpmègan de trois manières : déjà en service sous un roi, il peut passer sous l'autorité de son successeur si ce dernier en décide ainsi, après avoir apprécié ses bons et loyaux services antérieurs. Il peut se présenter comme volontaire au nouveau roi qui pourrait éventuellement le choisir parmi tant d'autres. Enfin, celui-ci peut prendre délibérément son Kpmègan en dehors des volontaires et, bien entendu, en toute connaissance de cause.

L'on connaît les noms de quelques Kpmègan : Lanjeto sous Adandozan, Ahoyo sous Ghézo. Le premier s'est proposé de lui-même, le deuxième a été choisi par Ghézo. Il serait utile de répertorier les noms de tous les Kpmègan depuis l'origine de l'institution jusqu'à la fin du royaume en 1894 ; de même que les noms de leurs clans et de leurs quartiers. La fonction de Kpmègan n'est pas héréditaire. L'on est Kpmègan à vie en principe. Mais l'on peut cesser de l'être si le nouveau roi préfère renoncer à reconduire celui de son prédécesseur et choisit son propre médecin personnel. Il peut être aussi, en cas de trahison, se voir déchu de ses fonctions. Le Danhomé, à notre connaissance, n'a connu qu'un seul cas de ce genre ; celui de Lanjeto, Kpmègan d'Adandozan, qui a été au cœur de la vaste conspiration mise sur pied par le prince Gankpè (futur Ghézo) et qui a débouché sur le renversement du roi. De façon générale, les Kpmègan ont toujours fait preuve de loyauté et d'un attachement de tous les instants à l'endroit des souverains.

Le premier devoir quotidien du Kpmègan est de se rendre tôt le matin au palais où il est toujours bien accueilli et installé dans une case isolée de la chambre à coucher du roi. Il y reste jusqu'à ce que ce dernier se réveille et l'y rejoigne. Il s'empresse alors de s'enquérir de son état de santé et d'éventuelles autres préoccupations sanitaires qu'il juge bon de soumettre à son attention. Ils en discutent aussi longtemps que le roi le souhaite.

À la fin de l'entretien, un coup de canon annonce au peuple le bon réveil du roi ; même lors des campagnes militaires, il est toujours reçu tôt le matin par le souverain pour les raisons précédemment évoquées. En marge de ce rituel journalier, le roi peut envoyer chercher à tout moment son médecin personnel ; de même, il est loisible à celui-ci de se rendre chez le souverain à sa guise ; après tout, il est l'homme de confiance du roi qui se confie volontiers à lui. La crainte d'être éventuellement trahi et la confiance qu'ils ont en leur propre puissance ont conduit quelques souverains à se passer ou à vouloir se passer des services d'un Kpmègan. Adandozan n'a pas voulu avoir un Kpmègan, il n'en a d'ailleurs pas ressenti la nécessité. Il a fallu toute la séduction courtoise de Lanjeto et sa puissance de conviction pour qu'il se décide à suivre la tradition. L'option n'a pas manqué de lui être fatale. Ghèhanzin aurait refusé d'avoir un Kpmègan pour les mêmes raisons qu'Adandozan qui a été son précepteur : la méfiance et la confiance absolue en leur propre puissance. Sans que nous ayons obtenu un exemple précis de nos informateurs, ils n'ont pas manqué de rapporter qu'un ou deux rois ont eu deux Kpmègan simultanément, le premier ayant déjà servi leur prédécesseur, le second relevant de leur propre choix. Il convient de poursuivre les recherches

pour davantage de détails dans ces différents domaines et plus précisément dans celui de la datation des origines et des conditions d'apparition de l'institution. Il existe encore beaucoup de zones d'ombre à dissiper pour une meilleure connaissance de la politique sanitaire et privée des souverains. Leur politique sanitaire publique nous est relativement plus connue.

LA DIMENSION PROFANE DE LA POLITIQUE SANITAIRE DU ROI

Conscients des liens de causalité entre la santé et l'hygiène, les souverains ont interdit de tuer ou de maltraiter les vautours qui sont légion dans la capitale. Ceux-ci contribuent énormément au service de la voirie en se régulant sur les immondices aux odeurs fortes d'animaux en putréfaction. Les sacrifices humains laissent chaque année des centaines de corps humains en décomposition dans la nature, en pleine cité. Ce sont ces charognards, véritables nécrophages, qui se chargent d'ingurgiter de ces "banquets" qui, laissés à l'air libre, auraient entraîné des maladies de toutes sortes, voire des épidémies, dans la capitale. Le Français M. Buzon, capitaine au long cours, a visité Abomey sous le règne de Glèlè, en 1874. Il écrit : "on jette dans les fossés les corps des prisonniers sacrifiés au retour des expéditions guerrières, les corbeaux et les oiseaux de proie ont vite fait de les dépecer et de les nettoyer entièrement"⁽⁴⁾.

Par ailleurs, mais toujours pour des raisons d'hygiène, il est interdit de déféquer dans n'importe quel coin ou endroit caché de la capitale. Le commun des mortels se rend en brousse pour cela, tandis que des latrines bien aménagées sont à la disposition des occupants du palais, véritable cité dans la cité.

Si le pouvoir est attentif dans une certaine mesure à l'hygiène publique, et s'il ne s'occupe pas de la santé ou des accidents corporels individuels, il prend en charge les blessés de guerre⁽⁵⁾. Il existe à Bohicon des familles spécialisées dans le traitement des blessures graves, l'extirpation des projectiles du corps humain, les soins à apporter à ceux qui sont victimes d'entorses et de luxations, la réduction des fractures, la neutralisation du venin dû aux morsures de reptiles, etc. Des membres de ces familles de thérapeutes naturellement doués dans leur spécialité, accompagnent en guerre le roi, comme le fait le Kpmègan. Mais comme celui-ci n'est qu'au service exclusif du souverain et qu'il n'est pas spécialisé dans un domaine précis, ce sont eux qui s'occupent des problèmes de guerriers en campagne. Au retour de la campagne, ils continuent de traiter les blessés de guerre incomplètement guéris. Les plus connues de ces familles sont les Zinhuin, les Gbloo, les Dégbessou et les

Toglozin. Le roi les aide par des dons de toutes sortes et prend en charge entièrement les frais des soins qu'ils apportent aux blessés de guerre.

Il ne semble pas avoir existé l'équivalent de nos hôpitaux actuels gérés et entretenus par le pouvoir. Des guérisseurs privés existent partout. Parmi les plus célèbres, quelques-uns ont chez eux des salles d'hospitalisation, à l'instar des Adé à Huawé Hunton-ho près de huawé Wasaho, et des Sénahun au quartier Huéli à Dokon. Les maisons de santé ne reçoivent aucune aide matérielle de la cour royale, mais celle-ci les encourage et apprécie leurs activités. L'un des rois n'a-t-il pas conféré aux Sénahun le titre de rois des guérisseurs à cause de leur exceptionnelle compétence ? Agonglo n'a-t-il pas choisi de se faire hospitaliser chez les Adé où, paraît-il, il aurait finalement rendu l'âme ?

Tels sont quelques-uns seulement des éléments d'appréciation de la dimension profane de la politique sanitaire des souverains du Danhomé. La dimension religieuse de celle-ci est certainement plus importante.

À suivre

NOTES

(1) Nous citons ci-dessous les noms de quelques-uns de nos informateurs :

AIJHANU Fana, né vers 1907, cultivateur, quartier Hlabé au village de Zèbè dans la région de Toli-Cadu ;

DAAH ADOHO (l'actuel), né vers 19015, cultivateur, quartier Toyizani à Abomey ;

GLÈLÈ Sagbaju, décédé, quartier Jègbé à Abomey ;

NONDICHAO Bachalu, né vers 1938, ancien guide du Musée d'Abomey, quartier Hèchililo et Zongo ;

SAGBAJU Aïdo, né vers 1915, cultivateur, quartier Jègbé à Abomey ;

SAGBAJU Asigbé, né vers 1915, cultivateur, quartier Jègbé à Abomey ;

SAGBAJU Horiense Akolagun, né vers 1950, ménager et commerçant, quartier Jègbé à Abomey ;

(2) Qualifier le Kpmègan de médecin n'est, en fait, qu'un euphémisme. Dans la réalité, il est plus que cela car il s'occupe aussi des sciences occultes dont il détient de grands secrets. Il est même parfois un devin. Mais nous disons médecin, faute de mieux.

(3) Les princes se font rarement confiance entre eux, car les complots et les règlements de compte les opposent souvent les uns aux autres. C'est généralement une question d'enjeux politiques.

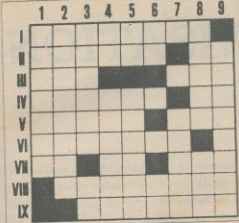
(4) BUZON (M.) : "Une visite à la cour du roi de Dahomey en 1874". In *Revue littéraire et politique, Revue Bleue* N° 24, T. I, du 17 juin 1893, p.p. 751-759, voir plus particulièrement p.p. 757-758.

(5) IROKO (A.F.) : "Roi, blessés de guerre et guerriers dans le Danhomé". In *La Croix du Bénin*, N° 724 du 16 avril 1999, p. 4.

A. Félix IROKO

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISÉS N° 30



HORIZONTALEMENT

— I. L'anguille y entre en danse quand l'eau bout. — II. Renferme un poison mortel. Pronom personnel. — III. S'accomplit

dans un wagon spécial. Semait la terreur sur son passage. — IV. Sonna vainement du cor dans la montagne. Pronom. — V. Vieil espagnol. Tient une pièce entre ses mâchoires. — VI. Chantait d'une voix de tête à Saint-Pierre de Rome, autrefois. — VII. Relie. Économise l'enceinte sauf à Eu. Carde dans la basse-cour. — VIII. Dégèle la personnalité, affirme-t-on. — IX. On y retourne avec plaisir après une longue absence.

VERTICALEMENT

— 1. Moule. — 2. L'arthrite mettrait fin à sa carrière. — 3. N'ont de valeur, souvent, que par leur signature. Sont dans le coup. — 4. Pronom. Il y règne toujours une certaine tension. — 5. Chiffres romains. Remède convenant à un ramolli. — 6. En épilant : supprimé. Au centre de l'état. — 7. Couleur de choix. — 8. Se relève en bosses. Mettait le rouge aux oreilles de nos pères. — 9. Effacées.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

CHERCHONS UN PEU

Devinettes

"J'ai 8 enfants qui ont pour noms :

- René
- Alice
- Pascal
- Henriette
- Anatole
- Émile
- Léontine

Aidez-moi à connaître le nom du 8ème enfant, qui est un garçon.

Un canard appartenant à M. Personne, nage et va pondre 10 œufs dans le champ de M. Toulmonde. À qui appartiennent les 10 œufs.

Charade

Mon premier est entre Do et Mi
Mon second est la nuit de Noël dont il faut enlever la dernière lettre.
Mon troisième est un pronom indéfini.
Mon tout est un nom très agréable à entendre.

ET VOTRE RÉABONNEMENT !

RÉPONSE AU JEU LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N°1/2002 paru dans notre livraison n°787 du 08 Février 2002

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	9	+	a	=	9+a	-	a-1	=	10
2	+								+
3	d	:	d-1	=	a-1	x	y	=	b
4	=								=
5	9+a	d	-1	=	10	+	b	=	10+b
6	=								=
7	d+1	-	d-1	=	c+2	+	b	=	b+3
8	=								=
9	8	-	c	=	8-c	+	c-1	=	7

La case (1-7) impose $a-1 \geq 1$ soit $a \geq 2$. Mais $a=2$ donne à d une valeur infinie : donc il faut $a \geq 3$, d'où la condition $3 \leq a < 7$.

Essayons successivement $a=3$; $a=4$; $a=5$ et $a=6$ pour ne retenir que les valeurs de a aboutissant à d entier. Il vient : $a=3$ ou 5 .

Ces deux valeurs de a donnent $d=8$ valeur imposée

La condition $y=1$ conduit à $b=a-1$ soit $b=2$ ou 4 .

La dernière ligne donne : $8-c \geq 1$ et $c-1 \geq 1$ ou $c \geq 2$.

Mais la case (7-3) donne : $d-c-1 \geq 1$ ou $c \leq d-2=6$. Finalement $2 \leq c \leq 6$. De plus la case (7-7) impose : $b-c+1 \geq 1$ ou $c \leq b$. La valeur de c doit donc remplir les deux conditions :

$2 \leq c \leq 6$ avec $c=2$ pour $b=2$ c'est-à-dire pour $a=3$ $c=2$, 3 ou 4 pour $b=4$ soit pour $a=5$,
2°/ En conclusion on a :
 $a=3$; $d=8$; $b=2$; $c=2$
 $a=5$; $d=8$; $b=4$ avec $c=2$
ou $c=3$
ou $c=4$ } au total 4 solutions

$a=3$; $d=8$; $b=2$; $c=2$	$a=5$; $d=8$; $b=4$; $c=2$	$a=5$; $d=8$; $b=4$; $c=3$	$a=5$; $d=8$; $b=4$; $c=4$
9-3-12-2-10	9-5-14-4-10	9-5-14-4-10	9-5-14-4-10
8-4-2-1-2	8-2-4-1-4	8-2-4-1-4	8-2-4-1-4
17-7-10-2-12	17-7-10-4-14	17-7-10-4-14	17-7-10-4-14
9-5-4-1-5	9-5-4-3-7	9-4-5-2-7	9-3-6-1-7
8-2-6-1-7	8-2-6-1-7	8-3-5-2-7	8-4-4-3-7

FAÇONS DE PARLER

LE BON LANGAGE

À propos d'accent circonflexe...

L'accent circonflexe ne se place pas que sur la lettre "E". On le trouve sur certaines autres lettres.

Ainsi : "dégout" et ses dérivés s'écrivent avec un accent circonflexe sur la lettre "U" : "dégoutant", "dégouté", etc.

Le nom "dégât" prend un accent circonflexe sur le "A".

Enfin, le nom "hôpital", en prend un sur la lettre "O".

Cet accent tient la place du "S" disparu : on disait autrefois "hospital", forme que l'on retrouve aujourd'hui dans les mots : hospitalier, hospitaliser, hospitalisation, hospitalité, etc.

on imagine la mort faisant le même geste pour faucher la vie et on l'appelle, de façon imagée. La Faucheuse.

DES MOTS ET DES FAUTES :

Ne pas confondre "quotité" et "quantité"

De façon générale, la quantité désigne un certain nombre de choses considérées comme homogènes et que l'on peut dénombrer : on parlera d'une quantité de marchandises, le médecin pourra vous donner une certaine quantité de cachets à absorber pour guérir votre rhume par exemple. Dans certaines expériences de chimie, les quantités de gaz émis peuvent être constantes, variables ou négligeables.

On peut avoir des quotités de cœur en quantité, en grand nombre mais sûrement pas en quotité. Le mot quotité désigne aussi une quantité, se rapporte à une idée plus abstraite : en économie ou en finances, la quotité disponible représente la fraction d'argent dont on peut disposer. Payer sa quote-part, lors d'un repas au restaurant, c'est payer la fraction, sa part de l'addition.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI : Audimat

Le nom audimat est né dans les années 80 de la contraction de audi (mètre) et (auto) mat (lique). L'audimètre est un appareil placé sur un récepteur de radio ou de télévision servant à mesurer la répartition du temps d'audience, des diverses stations de radio ou de télévision ; l'audimat est donc le système qui permet à chaque chaîne de radio ou de télévision d'évaluer l'audience d'un programme. Le système est avant tout commercial et depuis des années, les chaînes en concurrence se livrent à une guerre du meilleur audimat, de la meilleure, quelquefois au détriment de la qualité des programmes.

AUTOUR D'UN MOT : ourdir

Ce mot appartient à la langue technique du tissard. Dans ce domaine, ourdir un métier à tisser, c'est préparer la chaîne en tendant les fils de coton, de toile, de laine ou de soie sur le métier et les réunir avant le tissage. Une fois cette opération terminée, on pourra tisser et croiser les fils de la chaîne avec ceux de la trame ; la chaîne et la trame constitueront le tissu. Cette idée de tissage a largement inspiré les poètes qui diront parfois que le destin ourdit la toile de la vie, une image pour parler de la vie humaine. Par extension, on peut aussi ourdir un complot, une intrigue contre quelqu'un, on pourra parler de monter, de combiner ou de nouer une intrigue, un complot.

"Aborder"

"Aborder" c'est aller à quelqu'un pour lui adresser la parole. Ne pas confondre avec "accoster" qui implique une nuance de "sans gêne" et parfois de grossièreté.

Remarque : Ces verbes ont une origine maritime, totalement effacée dans leurs emplois modernes. Aborder... arriver au rivage. Accoster... en parlant de navires : se ranger bord à bord : accoster le quai, accoster un autre navire.

LES MOTS ET LEUR HISTOIRE

"Fiasco"

Aujourd'hui, dans le langage familier "un fiasco" est un échec complet.

Mais à l'origine ce mot italien ne signifiait pas cela.

En effet, autrefois, en Italie, quand un estaminet (petit café, débit de boissons) s'ouvrait, il était de coutume que le patron accroche au-dessus de la porte, en guise d'enseigne, une bouteille de vin à long col et cela se disait "appiccar un fiasco".

La mauvaise réputation de ce genre d'établissement a d'abord donné naissance à l'expression italienne "appiccar un fiasco al alcuno". Littéralement : "accrocher une bouteille à quelqu'un", ce qui signifiait : diffamer, dénigrer. Ce sens péjoratif sera repris dans le domaine théâtral pour discréditer une pièce.

Et "faire fiasco" deviendra synonyme d'échec complet.

En langage familier : "faire un four"

À PROPOS DE ... Faucher

Faucher les blés ou les céréales se fait à des périodes précises de l'année et même si aujourd'hui, on ne fauche plus les blés à la faux mais avec des engins mécaniques dans les pays industrialisés, le mot continue de subsister, mais on dira plutôt moissonner. Mais si vous dites que Pierre vous a fauché l'herbe sous les pieds, cela signifiera qu'il vous a devancé en annonçant avant vous que vous alliez vous marier par exemple. À la manière de blé sous la faux, les soldats peuvent être fauchés, tués par les rafales de mitrailleuse ; un camion qui va trop vite peut aussi faucher, renverser un piéton. Mais si au football, vous vous faites faucher, cela voudra dire que votre adversaire aura utilisé des moyens irréguliers pour vous plaquer au sol et vous empêcher de marquer un but par exemple.

On peut aussi se faire faucher son sac ou son vélo, se le faire voler mais on peut aussi vous faucher votre place, vous prendre votre place, vous prendre votre place dans l'autobus. Mais si vous êtes fauché comme les blés, il serait temps d'imaginer des moyens de gagner de l'argent car cela signifie que vous n'avez pas beaucoup d'argent. Si le faucheur est la personne qui fauche, symboliquement,

NATION

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENTRALISATION AU BÉNIN : COMMENT SE FERA L'ORGANISATION DES COMMUNES ?

Dans son message à la Nation du 31 Décembre 2001, le président Mathieu Kérékou avait annoncé la tenue effective des élections municipales en 2002. Vendredi 5 janvier 2002, réuni en conseil des ministres extraordinaire, le gouvernement a convoqué le corps électoral pour le 1^{er} décembre 2002. Pour le peuple béninois, cette annonce avait fait pousser un ouf de soulagement. Cette opération consacrera dans l'histoire du renouveau démocratique du Bénin, la prise en charge des populations locales par elles-mêmes. Bien gérée, cette prise en charge des populations locales par elles-mêmes aidera le décollage économique du Bénin. La question qui se pose est de savoir si tout le monde est au même niveau d'information quant à l'organisation des communes en République

du Bénin ainsi que les enjeux de la mise en œuvre de la décentralisation. Il suffit de suivre les échanges de propos ici et là pour se rendre compte des confusions jetées dans les cœurs. L'élite intellectuelle n'en n'est pas totalement épargnée. Suivant sa ligne éditoriale: informer et former, la rédaction de "La Croix du Bénin" avait publié dans sa livraison n° 726 du 21 mars 1999, la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin. En complément, nous publions ci-après la loi n° 98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier en République du Bénin.

LOI N° 98-0005 DU 15 JANVIER 1999 PORTANT ORGANISATION DES COMMUNES À STATUT PARTICULIER EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER : Les grandes agglomérations urbaines disposent d'un statut particulier conformément à la présente loi.

ARTICLE 2 : Peuvent accéder à ce statut particulier, les communes qui remplissent les trois critères cumulatifs ci-après :

- 1 — avoir une population de cent mille (100.000) habitants au moins;
- 2 — s'étendre de façon continue sur une distance de dix (10) km au moins;
- 3 — disposer de ressources budgétaires suffisantes pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La loi fixe la liste des communes ayant accès au présent statut particulier des grandes villes.

ARTICLE 3 : Des communes bénéficiant de ce statut particulier sont divisées en arrondissements ayant trente mille (30.000) habitants au moins.

L'arrondissement est subdivisé en quartiers de ville.

ARTICLE 4 : Les villes de Cotonou, Parakou et Porto-Novo qui remplissent les trois critères cumulatifs fixés par l'article 2 ci-dessus, sont érigées en communes à statut particulier.

Ces communes sont divisées en arrondissements ainsi qu'il suit:

COTONOU

ARRONDISSEMENTS	POPULATION	RESSORT TERRITORIAL
1 ^{er} Arrondissement	35.859 habitants	Ex-Communes d'Avotrou et Dandji
2 ^{ème} Arrondissement	34.175 habitants	Ex-Communes de : Sénadé et Yénawa
3 ^{ème} Arrondissement	45.553 habitants	Ex-Communes de : Ségbéya et Ayelawadjé
4 ^{ème} Arrondissement	33.972 habitants	Ex-Communes de : Sodjéatinmè et Missessin
5 ^{ème} Arrondissement	37.268 habitants	Ex-Communes de : Gbédokpo, Gbêto et Wxlacodji
6 ^{ème} Arrondissement	62.970 habitants	Ex-Communes de : Dantokpa, Aidjédo et Ahouansori
7 ^{ème} Arrondissement	40.856 habitants	Ex-Communes de : Saint Michel et Dagbédji
8 ^{ème} Arrondissement	36.453 habitants	Ex-Commune de Sainte Rita
9 ^{ème} Arrondissement	38.374 habitants	Ex-Commune de Fifadji
10 ^{ème} Arrondissement	33.925 habitants	Ex-Commune de Kouhounou
11 ^{ème} Arrondissement	141.955 habitants	Ex-Communes de : Gbégaméy

12 ^{ème} Arrondissement	52.692 habitants	Ex-Communes de : Cadjéhoun et Djoméhountin
13 ^{ème} Arrondissement	43.355 habitants	Ex-Commune de Houénoussou

PARAKOU

ARRONDISSEMENTS	POPULATION	RESSORT TERRITORIAL
1 ^{er} Arrondissement	56.148 habitants	Ex 1 ^{ère} , 3 ^{ème} et 5 ^{ème} Communes
2 ^{ème} Arrondissement	39.108 habitants	Ex 4 ^{ème} Commune
3 ^{ème} Arrondissement	32.091 habitants	Ex 2 ^{ème} Commune

PORTO-NOVO

ARRONDISSEMENTS	POPULATION	RESSORT TERRITORIAL
1 ^{er} Arrondissement	34.553 habitants	Ex Communes de : Accron, Ahouantikomè, Avassu, Déguè-gare, Houézoumè et Iléfié
2 ^{ème} Arrondissement	35.679 habitants	Ex Communes de : Attakè et Djègan Daho
3 ^{ème} Arrondissement	31.004 habitants	Ex Communes de : Djassin, Foun-Foun, Oganla et Zébou
4 ^{ème} Arrondissement	44.276 habitants	Ex Communes de : Houinmè et Hounssouko
5 ^{ème} Arrondissement	33.656 habitants	Ex Commune de Ouando

ARTICLE 5 : Le régime électoral municipal est déterminé par la loi.

TITRE II DE L'ORGANISATION, DU FONCTIONNEMENT ET DES COMPÉTENCES DES COMMUNES À STATUT PARTICULIER

ARTICLE 6 : Les organes des communes à statut particulier sont :

- le conseil municipal;
- le maire.

CHAPITRE I : DU CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 7 : Les règles portant composition, organisation et fonctionnement du conseil municipal sont celles prévues par la loi portant organisation des communes en République du Bénin pour le conseil communal.

NATION

ARTICLE 8 : Les membres du conseil municipal prennent le titre de conseillers municipaux.

CHAPITRE II : DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

ARTICLE 9 : Le maire est l'organe exécutif de la commune. Il est assisté d'adjoints.

SECTION 1 : DE L'ÉLECTION ET DU STATUT DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

ARTICLE 10 : Sous réserve des dispositions de la présente loi, l'élection du maire, de ses adjoints et leur statut sont ceux prévus par la loi portant organisation des communes en République du Bénin.

ARTICLE 11 : Le nombre d'adjoints au maire correspond au nombre d'arrondissements augmenté de trois.

ARTICLE 12 : Le maire et ses adjoints constituent la municipalité qui se réunit sur convocation du maire au moins une fois par mois et toutes les fois que les affaires de ville l'exigent.

ARTICLE 13 : Le maire peut, sous son contrôle et sa responsabilité, déléguer, dans des domaines précis et limités, ses attributions et sa signature à un ou plusieurs adjoints.

ARTICLE 14 : Le mandat d'adjoints ainsi que les délégations qu'ils reçoivent du maire sont personnels et non transmissibles.

SECTION 2 : DES ATTRIBUTIONS DU MAIRE

ARTICLE 15 : Sous réserve des dispositions de la présente loi, les attributions dévolues au maire sont celles qui sont fixées par la loi portant organisation des communes en République du Bénin.

ARTICLE 16 : Le maire représente l'État dans la commune dans les domaines suivants :

- état-civil, opérations de recensements ;
- publication et exécution des lois et règlements ;
- légalisation des signatures ;
- défense nationale en ce qui concerne le recensement et la défense civile.

ARTICLE 17 : Dans le cas où le maire négligerait d'exercer les compétences à lui dévolues à l'article 16, le préfet dispose d'un pouvoir de substitution. Les fautes commises par le maire dans l'exercice de ces compétences engagent la responsabilité de l'État.

ARTICLE 18 : En cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, la délégation peut être accordée à un ou plusieurs membres du conseil municipal.

CHAPITRE III : DES COMPÉTENCES

ARTICLE 19 : Outre les compétences prévues par la loi portant organisation des communes en République du Bénin, les communes à statut particulier exercent les compétences spécifiques ci-après :

— **en matière d'enseignement et de formation professionnelles :**
La commune a la charge de la construction, des réparations et de l'équipement des établissements publics d'enseignement secondaire et des centres publics de formation professionnelle de niveau communal.
Elle assure en outre l'entretien de ces établissements.

— **en matière de transport et de circulation :**
La commune élabore son plan de circulation urbaine, organise les transports urbains collectifs, installe et entretient les feux de signalisation.

— **en matière de sécurité :**
Les responsables de la sécurité soumettent au conseil municipal le plan annuel de sécurité publique et de lutte contre la délinquance et la criminalité.

— **en matière de communications :**
La commune a la charge de l'information de la population sur la vie de la cité ; à cet effet elle diffuse des organes d'information écrite, crée et/ou favorise l'installation de stations de radiodiffusion sonore et de télévision locales.
À cet effet, l'État leur transfère les ressources nécessaires.

TITRE III DE LA GESTION DU PATRIMOINE

ARTICLE 20 : Les règles relatives à la gestion du patrimoine, au domaine communal, aux biens patrimoniaux, aux dons et legs, aux biens et droits indivis et aux conditions d'attribution des marchés, sont celles prévues par la loi portant organisation des communes.

TITRE IV DES ORGANES INFRAMUNICIPAUX

CHAPITRE I : DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

ARTICLE 21 : L'arrondissement, subdivision de la commune, est doté d'un organe dénommé conseil d'arrondissement

ARTICLE 22 : Les règles de désignation des membres du conseil d'arrondissement sont fixées par la loi.

ARTICLE 23 : La mise en place du conseil doit intervenir deux (2) mois au plus tard après l'installation du conseil municipal.

ARTICLE 24 : Le conseil d'arrondissement est présidé par un adjoint au maire qui prend le titre de chef d'arrondissement. Celui-ci est désigné par le conseil municipal parmi les conseillers municipaux élus sur la liste de l'arrondissement concerné.

Les fonctions des trois premiers adjoints au maire et de chef d'arrondissement sont incompatibles.

ARTICLE 25 : Outre les attributions d'intérêt urbain expressément citées par la présente loi, les attributions des conseils d'arrondissement sont celles fixées par la loi portant organisation des communes en République du Bénin.

ARTICLE 26 : Le conseil d'arrondissement intéressé par les actions de développement et les projets d'investissement entrepris à l'initiative de la commune est obligatoirement consulté.

Le chef d'arrondissement collabore à l'accomplissement des tâches chaque fois qu'il est sollicité par le maire.

ARTICLE 27 : Le conseil d'arrondissement est obligatoirement consulté par le maire, avant toute délibération du conseil municipal, sur l'établissement, la révision ou la modification des plans d'occupation des sols, lorsque les périmètres des projets de plan ou des projets de modification ou de révision concernent, en tout ou partie, le ressort territorial de l'arrondissement.

ARTICLE 28 : Le conseil d'arrondissement est également consulté, dans les mêmes conditions, sur les projets de zone d'habitation, de zone de rénovation urbaine, de zone de réhabilitation, de zone industrielle, de zone artisanale et de zone touristique dont la réalisation est prévue, en tout ou partie, dans les limites de l'arrondissement.

ARTICLE 29 : Le conseil d'arrondissement peut adresser des questions écrites au maire sur toute affaire intéressant l'arrondissement. Le maire en informe le conseil municipal qui en délibère le cas échéant.

ARTICLE 30 : Le chef d'arrondissement reçoit délégation du maire en ce qui concerne la réalisation et la gestion des infrastructures de proximité telles que : les marchés, les écoles, les places et les espaces verts de quartiers et, généralement, tout ce qui concerne l'entretien primaire des équipements locaux, l'hygiène et la salubrité quotidiens.

CHAPITRE II : DU CONSEIL DE QUARTIER

ARTICLE 31 : Les règles régissant la composition, l'organisation, le fonctionnement et les attributions du conseil et des chefs de quartiers, sont celles prévues par la loi portant organisation des communes.

TITRE V DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

ARTICLE 32 : Le préfet de département exerce directement la tutelle des communes à statut particulier.

Nonobstant les dispositions de l'article 141 de la loi portant organisation des communes en République du Bénin, le préfet de département est assisté d'un haut fonctionnaire en matière de sécurité.

Les attributions et les compétences de celui-ci sont précisées par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de la sécurité.

TITRE VI DES ACTIONS JUDICIAIRES, DE LA RESPONSABILITÉ ET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

ARTICLE 33 : Les règles relatives aux actions judiciaires, à la responsabilité civile et à la coopération décentralisée sont celles prévues par la loi portant organisation des communes.

TITRE VII DES DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

ARTICLE 34 : Les dispositions diverses et transitoires de la loi portant organisation des communes sont applicables aux communes à statut particulier.

ARTICLE 35 : Le régime financier des communes à statut particulier est celui applicable à toutes les communes ; il est déterminé par la loi.

ARTICLE 36 : La présente loi qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Cotonou, le 15 Janvier 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'État,
Chef du Gouvernement,
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur de la
Sécurité Et de l'Administration
Territoriale,
Daniel TAWÉMA

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice de la Législation et
des Droits de l'Homme,
Joseph H. GNONLFOUN

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

« EUCHARISTIE, MANIFESTATION SUPRÊME DE L'AMOUR DU PÈRE DANS L'ESPRIT »

(APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE FONDAMENTALE)

par Brice C. Ouinso

« Je vous invoque, Ô mon Dieu, "Ma Miséricorde", vous qui n'avez point oublié celui qui vous oubliait. Je vous appelle dans mon âme que vous préparez à vous recevoir en vous faisant désirer par elle. N'abandonnez pas l'homme qui vous invoque. »⁽¹⁾ En date de plus de 400 ans après Jésus-Christ, cette invocation de Saint Augustin, évêque d'Hippone, me permet aujourd'hui d'entrer dans une compréhension peut être plus approfondie du mystère que quotidiennement nous célébrons et vivons en Eglise : L'EUCCHARISTIE.

« Aujourd'hui, comme tout chrétien devrait le confesser, dans l'Eucharistie, Dieu renouvelle perpétuellement avec moi, et pour moi la grâce de l'Alliance éternellement scellée en Jésus-Christ, l'Emmanuel « Dieu avec-nous ». Pain vivant pour la vie de mon corps et de mon âme, il vient à ma rencontre de l'intérieur et de l'extérieur, il vient demeurer avec moi et en moi pour progressivement me conduire à jouir des délices aimantes dans la « Trinité de l'Unité et l'Unité de la Trinité »⁽²⁾. Une et Trine, la Bienheureuse et l'Adorable Trinité vient me féconder à la vie grâce au Don suprême de Jésus-Christ dans le mystère de son corps et de son sang. Ultime révélation de cette Bonne Nouvelle d'échange mystérieux entre mon créateur et moi, l'Eucharistie, célébrée et vécue au cœur de l'Eglise depuis la mort et la résurrection de Jésus-Christ, demeure le lieu par excellence où se révèle, se nous et s'accomplissent⁽³⁾ les relations d'Amour que Dieu Lui-même a voulu initier avec tous les hommes, quelle que soit leur condition de vie. Le même hier, aujourd'hui et, à jamais, Le voici qui s'offre à moi dans l'Eucharistie. Vivante Présence du Christ mort et ressuscité, ici et maintenant à mes côtés, l'Eucharistie me révèle cet Amour insatiable du Dieu Père-Fils-et-Esprit pour cette part de créature que je suis. Comme Jésus ressuscité aux côtés des disciples d'Emmaüs (Lc 24), l'Eucharistie me conduit progressivement à la découverte de la sublimité de ma dignité humaine et de ma vocation au sein de l'Eglise ».

C'est là en quelques lignes ce que je comprends et que j'essaie d'approfondir du thème principal du premier congrès eucharistique national au Bénin, « **Eucharistie, manifestation suprême de l'Amour du Père dans l'Esprit** ». Providentielle œuvre de grâce et de bénédiction, ce premier congrès eucharistique national intervient à un moment où l'homme chrétien béninois exprime profondément sa soif de Dieu, son intime désir de vivre en Dieu et sa profonde aspiration à l'unité, à la justice et à la paix, la paix véritable. Comment, alors ne pas exécuter un véritable alléluia pour l'événement, l'avènement de cette période de rencontre, de ressourcement spirituel et d'intimité avec l'Eucharistie, source de paix et de joie !

L'ALLÉLUIA POUR UN PREMIER CONGRÈS EUCHARISTIQUE NATIONAL

« Chantons l'Amour du Seigneur
Par des chants de joie, Alléluia !
Ce jour que fit le Seigneur
Est un jour de joie, Alléluia !

Assurément. Qu'éclate de partout la splendeur des merveilles du cœur de Dieu pour l'Eglise du Bénin. Que l'océan du sud, les collines du centre et les montagnes du Nord-Bénin exultent en action de grâce pour cette première inspirée au cœur attentif d'une Eglise-Famille appelée à se dilater en missionnaire du Règne de Dieu, Apôtre et Prophète de la miséricorde du Seigneur.

Et voici que nous Te louons Seigneur, Splendeur du Père, Jésus Eucharistie, Fils de Dieu, « **Vrai Dieu né du Vrai Dieu** » venu en notre histoire pour nous recréer à la louange du Père dans l'Esprit !

Nous Te bénissons pour avoir, dans l'Esprit Saint, révélé, comme jadis aux Apô-

tres, aujourd'hui à nos pères dans la foi, nos pères les vaillants missionnaires de la Bonne Nouvelle reçue sur la terre du Danxomé (Bénin) il y a 140 ans, à l'un des vingt premiers prêtres béninois, ton serviteur Bernardin Cardinal Gantin, heureux fruit de leur apostolat, à l'ensemble des évêques, **«veilleurs sur les hauteurs et guetteurs dans les profondeurs»** de la vie de l'Eglise-Famille sise du Bénin, à leurs collaborateurs immédiats dans la foi, l'espérance, la charité, gloire et majesté au service des hommes, **l'Inépuisable Saver de la Vie divine** récapitulée dans le mystère de l'Eucharistie. En union de prière avec le Pape Jean-Paul II, et au cœur de l'Eglise universelle, les voici qui nous conduisent à redécouvrir en profondeur cette communion de vie trinitaire dans le sacrement du corps et du sang du Christ pour l'approfondissement de notre fraternité humaine ».

Nous Te rendons grâce enfin pour tout ce que, en communion avec le Père et dans l'unité du Saint-Esprit, Tu nous feras découvrir de l'Amour du Père et de notre dignité humaine au cours de cette année de grâce eucharistique que La Providence nous accorde. Ouverte le 25 novembre 2001, en la solennité du Christ-Roi, elle sera portée à sa phase nationale, rayonnante et épiphane le 24 novembre 2002 en la célébration du Christ-Roi au pied de Notre-Dame d'Arigbo à Dassa-Zoumé.

Que vienne l'Esprit de vérité pour nous accompagner dans la vérité tout entière grâce à une maturité plus prononcée de notre vie de foi à la suite du Christ, vivante Eucharistie, Lumière qui éclaire tout homme pour la plus grande Gloire du Père.

L'EUCCHARISTIE ET LES ASPIRATIONS DE L'HOMME

Avec quelle créature Dieu entre-t-il en relation d'Amour ? Envers qui se déploie la grandiose épiphanie de l'Amour du Père dans l'Esprit ? Pour qui et pour quel le Christ, avant de passer de ce monde à son Père a-t-il éprouvé l'ardent et vil désir de « **manger cette Pâque** » (Lc 22, 15) avec ses disciples instituant de fait le Sacrement par excellence de l'Amour du Père dans l'Esprit ? La réponse semble évidente : L'Homme en est le centre. Mais qui est cet homme ? Et quelle est la finalité de toutes ses aspirations ? En quoi aujourd'hui l'Eucharistie, sommet de la Révélation rédemptrice rejoint-elle en les transfigurant les aspirations et la vocation de l'homme ? Comment l'Eucharistie, manifestation suprême de l'Amour du Père dans l'Esprit répond-elle à mes besoins et à ma vocation d'homme en quête perpétuelle du bonheur ?

L'événement du premier congrès eucharistique au Bénin nous permet de réfléchir à cette problématique anthropologique actuelle pour mieux entrer dans la profondeur de la vie de foi, à la Lumière du Christ mort et ressuscité pour notre salut. Il s'agit ici de parler de l'homme en général et du chrétien en particulier et d'aller en quelque sorte vers l'Eucharistie qu'il célèbre pour mieux comprendre dans quelle mesure elle accomplit la vérité de sa vocation d'homme en quête de bonheur.

Pour ce faire, nous proposons d'abord un itinéraire purement anthropologique essentiellement basé sur les lumières naturelles de la raison humaine, quitte à nous découvrir à nous-mêmes dans notre détermination d'être limités pourtant appelés à la plénitude de vie dans un engagement libre et volontaire. On se rendra compte que le seul éclairage de la raison humaine se trouve en définitive limité pour une parfaite découverte de notre condition. Le langage de la foi, l'intervention de Dieu dans

l'histoire avec la symbolique de l'Alliance et de l'accueil de la révélation viendront en deuxième analyse nous ouvrir des perspectives heureuses pour une compréhension anthropologique, spirituelle voire contemplative de l'Eucharistie comme manifestation suprême de l'Amour du Père dans l'Esprit.

I — L'HOMME EN QUÊTE DE BONHEUR

« Où et quand ai-je éprouvé le bonheur, pour maintenant m'en souvenir, l'aimer et le désirer ? Et ce n'est pas moi seulement ou quelques-uns qui le désirent, mais tous, absolument tous, nous voulons être heureux. »⁽⁴⁾ Mais où puis-je le bonheur ? En quoi consiste la vie heureuse ? Cette quête fondamentale profondément éprouvée par tant d'hommes et de femmes traduit la grande richesse mais aussi la grande pauvreté-faiblesse de l'homme, être naturel, être humain avec tout ce qu'il est de social et de religieux en quête d'une plénitude de vie.

A — L'HOMME, «ÊTRE NATUREL»

« Si l'homme est bon à tout, il n'est jamais prêt à rien ». C'est justement à partir de la fragilité du bébé humain que les anthropologues sont parvenus à cette conclusion paradoxale sur la condition naturelle de l'être humain. Quel serait alors le point basal de cette fragilité ?

1. — L'homme, un être de besoin

L'homme, par tout une part de lui-même appartient au règne animal. Il est d'abord un corps qui le met en contact avec la nature : « Je suis un être réel, un être fondé en sensibilité et le corps appartient à mon essence »⁽⁵⁾. Comme être naturel et être naturel vivant, l'homme est doué de forces naturelles vitales. Il est actif. Par son corps, je suis entièrement dépendant de mon milieu, le milieu dont je tire ce qui est nécessaire à l'entretien de ma vie. J'ai donc des besoins qui font de moi un être de besoin. J'ai besoin de respirer. J'ai besoin de manger. J'ai besoin de boire. J'ai besoin de tant de choses pour me réaliser. Le besoin est donc un manque. Et c'est évidemment une conclusion d'une portée immense. Certains penseurs iraient jusqu'à prouver que ce manque profond est la plus grande expression de la précarité de la condition humaine.

2. — L'homme, un être angoissé face à la mort

Au cœur du besoin s'inscrit la présence angoissante de la mort. Certes, le besoin est expression de la vitalité. Il est à la fois sentiment du manque et impulsion à la satisfaction du besoin et donc de ce qui fait défaut. C'est bien le besoin de manger qui déclenche l'impulsion de la quête de la nourriture qui permettra d'assouvir la faim. Satisfaire donc un besoin c'est triompher de la menace de la mort. Mais jusqu'où ira cette victoire (femme samaritaine). C'est bien une victoire passagère qui revêt le manteau d'une défaite. Le besoin est momentanément assouvi. Il n'est pas supprimé et il est toujours là, toujours présent comme dans un cercle infernal où un besoin assouvi engendre encore et de manière indéfinie un autre besoin. De fait, on est porté à affirmer que l'homme, être naturel, être de besoin, toujours porté à satisfaire ses manques n'est qu'un être pour la mort. Mais attention à ce niveau. Serait-on en droit d'affirmer que tout dans l'homme est mortel ? Absolument pas.

B — L'HOMME : UN ÊTRE VOULÉ À LA TRANSCENDANCE

L'homme n'est pas seulement un être naturel, mais un être naturel humain appelé à la transcendance, à être pour soi et pour l'autre. Voilà la grande particularité qui élève l'humanité au-dessus de l'animalité. Cette transcendance pourrait s'identifier avec la dynamique intentionnelle qui parcourt la conscience⁽⁶⁾. Au cœur de ce mouvement, le besoin animal inconscient se transforme en besoin humain conscient appelé désir. L'homme est aussi un être de désir.

1 — L'homme, un être de désir

L'intervention de la conscience suffit à marquer l'insigne mais radicale différence entre l'être de besoin et l'être de désir. Le premier n'est pas un vrai «sujet». Il n'est pas un «je» qui se réfléchit lui-même comme tel en face du monde. Le second — L'être de désir — se comprend comme un véritable sujet. Comme un «je» pour lequel il y a un monde qui lui fait face. Nous rejoignons-là peut-être le «je» réaliste qui se sait distinct du monde dans lequel il vit et qui se sait autre que ce qu'il désire, bien que radicalement dépendant de ce qu'il désire. Mais qu'est-ce qu'il désire ? Quel est l'objet du désir ? Est-ce une chose ou une personne, un autre «je» conscient ?

Comme le besoin, le désir est aussi un manque, une carence. Le «je» conscient se sans cesse tendu vers sa satisfaction jamais totale. C'est le drame d'un saint Augustin qui, avant sa conversion, courait sans cesse après les beaux objets et leur charme, comme il le dit de lui-même : «prisonnier des belles choses périssables et dans des débauches en proie à une sempiternelle frustration incapable d'une relation interpersonnelle durable». Augustin trouvait dans ces choses une satisfaction illusoire qui le portait à désirer plus.

Comme quoi, la recherche, et la satisfaction du désir doivent reprendre pour retrouver un autre désir et se mettre en face de Lui. C'est seulement au cœur de cette rencontre-lutte que le désir trouvera sa vraie destinée comme le suggère Saint Augustin «**aimer et être aimé, désirer être désiré par autrui, désirer le désir de l'autre**. Ce qui fait de l'homme un être de désir relationnel.

2 — L'homme, un être de relation

Ici, dans la rencontre des désirs, réside l'enjeu fondamental de la lutte pour la reconnaissance. Il s'agit d'un combat perpétuel. Non un combat animal naturel ou lutte biologique mais une lutte pour la vie la survie d'un «je». La vie et la survie de la conscience de soi et de l'autre. La conscience, comme l'affirme Henri Bergson, est un pouvoir de continué dépassement de soi pour entrer, en dialogue existentiel avec l'autre conscience. Je désire être aimé, être reconnu de l'autre comme un «je» autonome et libre. Mais l'autre aussi désire être reconnu de moi comme un «je» autonome et libre. Dès que disparaît l'un des deux désirs, intervient la servitude, l'esclavage et la domination. Solitude et mort s'en suivent. Par contre, l'accueil et la reconnaissance de chacun comme tel est le début de la communication, de l'échange, du partage, du dialogue pour s'enrichir l'un, l'autre. Le «je» proprement humain n'émerge

NOTES

- (1) Saint Augustin, *Les confessions*, XIII, 1.
- (2) Saint Augustin, *op. cit.*, XIII, 22.
- (3) Au sens grec du terme : *achever pleinement*.
- (4) Saint Augustin, *op. cit.*, X, 21.
- (5) R. Vancourt, *Marxisme et pensée chrétienne*, Bloud & Gay Paris 1947, p. 48.
- (6) La conscience est la grande capacité de l'homme à nier tout donné, à nier la nature, à se nier soi-même en tant que donné, à se dépasser pour atteindre l'autre.

(Lire la suite à la page 12)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CARÊME 2002 : MESSAGE DU PAPE JEAN-PAUL II

« VOUS AVEZ REÇU GRATUITEMENT : DONNEZ GRATUITEMENT »



Chers Frères et Sœurs,

1. Nous nous préparons à reprendre le chemin du Carême, qui nous conduira aux célébrations solennelles du mystère central de la foi, le mystère de la passion, de la mort et de la résurrection du Christ. Nous nous apprêtons à vivre le temps propice que l'Eglise offre aux fidèles pour méditer sur l'œuvre de salut réalisée par le Seigneur sur la Croix. Le dessein de salut du Père céleste s'est accompli dans le don libre et total de son Fils unique aux hommes. « Personne n'a pu m'enlever ma vie : je la donne de moi-même » (Jn 10, 18), affirme Jésus, mettant bien en lumière le fait qu'il offre lui-même sa vie en sacrifice, volontairement, pour le salut du monde. Pour preuve d'un si grand don d'amour, le Rédempteur ajoute : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis » (Jn 15, 13).

Le Carême, occasion providentielle de conversion, nous aide à contempler cet étonnant mystère d'amour. Il constitue un retour aux sources de la foi car, en méditant sur le don de grâce incommensurable qu'est la Rédemption, nous ne pouvons pas ne pas réaliser que tout nous est donné par l'initiative de l'amour de Dieu. C'est précisément pour méditer

sur cet aspect du mystère du salut que j'ai choisi pour thème du Message de Carême de cette année ces mots du Seigneur : « Vous avez reçu gratuitement : donnez gratuitement » (Mt 10, 8).

2. Dieu nous a donné librement son propre Fils : qui a pu ou qui peut mériter un tel privilège ? Saint Paul affirme : « Tous les hommes sont pécheurs, ils sont tous privés de la gloire de Dieu, lui qui leur donne d'être des justes par sa seule grâce » (Rm 3, 23-24). Dieu nous a aimés avec une infinie miséricorde sans se laisser arrêter par les conditions de grave rupture dans lesquelles le péché avait placé la personne humaine. Il s'est penché avec bienveillance sur nos infirmités, en en faisant l'occasion d'une nouvelle et plus merveilleuse effusion de son amour. L'Eglise ne cesse d'annoncer ce mystère d'infinie bonté, exaltant le libre choix de Dieu et son désir de ne pas condamner mais de réintégrer l'homme dans la communion avec Lui.

« Vous avez reçu gratuitement : donnez gratuitement ». Ces paroles de l'Evangile résonnent dans le cœur de chaque communauté chrétienne en pèlerinage pénitentiel vers Pâques. Rappelant le mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur, le Carême conduit tout chrétien à s'émerveiller au plus profond de lui-même de la grandeur d'un tel don. Oui ! Nous avons reçu gratuitement. Notre existence n'est-elle pas tout entière marquée par la bienveillance de Dieu ? L'éclosion de la vie et son prodigieux développement sont un don. C'est précisément parce qu'elle est un don que l'existence ne peut pas être considérée comme une possession ou une propriété

privée, même si les potentialités dont nous disposons aujourd'hui pour en améliorer la qualité pourraient laisser croire que l'homme en est le « maître ». En effet, les conquêtes de la médecine et de la biotechnologie pourraient parfois induire l'homme à penser qu'il est son propre créateur et à céder à la tentation de manipuler « l'arbre de vie » (Ga 3, 24).

Il est bon de rappeler encore ici que ce qui est techniquement possible n'est pas toujours moralement licite. Et, si l'on peut admirer l'effort de la science pour assurer une qualité de vie plus conforme à la dignité de l'homme, on ne doit jamais oublier que la vie humaine est un don et qu'elle reste une valeur même quand elle est marquée par la souffrance et par des limites. Elle est un don à accueillir et à aimer toujours : reçu gratuitement et à mettre gratuitement au service des autres !

3. En nous proposant de nouveau l'exemple du Christ qui s'immole pour nous sur le Calvaire, le Carême nous aide à comprendre d'une manière singulière que la vie est rachetée en lui. Par le Saint-Esprit, il renouvelle notre vie et nous rend participants de la vie même de Dieu qui nous introduit dans son intimité et nous fait goûter son amour pour nous. Il s'agit d'un don sublime, que le chrétien est appelé à proclamer avec joie. Saint Jean écrit dans son Evangile : « La vie éternelle, c'est de te connaître, toi le seul Dieu, le vrai Dieu, et de connaître celui que tu as envoyé, Jésus Christ » (Jn 17, 3). Cette vie, qui nous est communiquée par le Baptême, nous devons continuellement la nourrir par une réponse de foi individuelle et communautaire, par la prière, la célébration des sacrements et le témoignage évangélique.

Ayant en effet reçu gratuitement la vie, nous devons à notre tour la donner gratuitement à nos frères. C'est ce que Jésus demande à ses témoins dans le monde : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement ». Le premier don à faire en retour, c'est celui d'une vie sainte, témoignage de l'amour gratuit de Dieu. Puisse l'itinéraire du Carême être pour tous les croyants un rappel constant à approfondir leur vocation particulière ! Comme croyants, nous devons nous ouvrir à une existence pleine de « gratuité », nous consacrant nous-mêmes sans réserve à Dieu et au prochain.

4. « As-tu quelque chose sans l'avoir reçu ? », demande saint Paul (1 Co 4, 7). Aimer ses frères, se consacrer à eux, est une exigence qui découle de cette conscience. Plus ils en ont besoin, plus le devoir de les servir devient urgent pour le croyant. Dieu ne permet-il pas qu'il y ait des situations de besoin pour qu'en allant à la rencontre des autres nous apprenions à nous défaire de notre égoïsme et à vivre de l'authentique amour évangélique ? Le commandement de Jésus est clair : « Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous ? Les publicains eux-mêmes n'en font-ils pas autant ? » (Mt 5, 46). Le monde estime les rapports avec les autres

selon l'intérêt et l'avantage de chacun, suscitant ainsi une vision égoïste de l'existence dans laquelle, trop souvent, les pauvres et les faibles n'ont pas leur place. C'est au contraire chaque personne, même la moins douée, qui doit être accueillie et aimée pour elle-même, par-delà ses qualités et ses défauts. Plus elle est en difficulté, plus elle doit justement être l'objet de notre amour concret. C'est de cet amour que l'Eglise institue, à travers les innombrables institutions qui prennent en charge les malades, les marginaux, les pauvres et les exploités. De cette façon, les chrétiens deviennent les apôtres de l'espérance et les bâtisseurs de la civilisation de l'amour.

Il est très significatif que ces paroles : « Vous avez reçu gratuitement : donnez gratuitement » soient prononcées par Jésus au moment même où il envoie les Apôtres répandre l'Evangile du salut, don premier et principal qu'il fait à l'humanité. Il veut que son Règne désordonne tout proche (cf. Mt 10, 5 ss) se propage à travers des gestes d'amour gratuit de la part de ses disciples. Ainsi firent les Apôtres aux débuts du christianisme, et ceux qui les rencontraient reconnaissaient qu'ils étaient porteurs d'un message plus grand qu'eux-mêmes. Aujourd'hui encore comme à cette époque-là, le bien accompli par les croyants devient un signe et souvent une invitation à croire. Même lorsque, comme pour le bon samaritain, le chrétien va au-devant des besoins de son prochain, son aide n'est jamais purement matérielle. Elle est toujours en même temps une annonce du Règne, qui révèle le sens plénier de la vie, de l'espérance et de l'amour.

5. Chers Frères et Sœurs, voilà l'esprit dans lequel nous devons nous préparer à vivre le Carême : la générosité active envers nos frères les plus pauvres. En leur ouvrant notre cœur, nous devenons toujours plus conscients que notre don aux autres est une réponse aux nombreux dons que le Seigneur continue à nous faire. Nous avons reçu gratuitement, donnons gratuitement !

Y a-t-il un moment plus favorable que le temps du Carême pour rendre ce témoignage de gratuité dont le monde a tant besoin ? Dans l'amour même que Dieu a pour nous, il y a l'appel à nous donner, à notre tour, gratuitement aux autres. Je remercie tous ceux — laïcs, religieux, prêtres — qui, en tous points du monde, rendent ce témoignage de charité. Qu'il en soit ainsi pour tout chrétien, en quelque situation qu'il se trouve !

Puisse Marie, Vierge et Mère du bel Amour et de l'Espérance, être notre guide et notre soutien sur ce chemin de Carême ! Avec l'assurance de ma prière et de mon affection, j'accorde à tous, spécialement à ceux qui travaillent quotidiennement sur les nombreux chantiers de la charité, une particulière Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 4 octobre 2001, en la fête de saint François d'Assise.

Joannes Paulus II

INTENTIONS GÉNÉRALES ET MISSIONNAIRES DU PAPE JEAN-PAUL II POUR 2002

Les Intentions générales et missionnaires du Saint-Père pour l'année 2002 ont été établies en fonction de thèmes proposés par les différentes dicastères romaines, pour les intentions générales, et par la Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples, en ce qui concerne les Intentions missionnaires. Le pape Jean-Paul II a retenu les thèmes suivants :

MARS

Générale : Pour les organisations et les groupes ecclésiaux engagés dans l'action sociale, afin qu'ils soient des témoins forts et cohérents de l'Evangile de la charité.

Missionnaire : Pour que les peuples du continent africain, accueillant généreusement l'annonce de vérité et de charité de l'Evangile, s'engagent activement pour la réconciliation et la solidarité.



AVRIL

Générale : Pour que dans les rapides et multiples mutations du monde contemporain soit valorisée le rôle de la famille dans sa vocation fondamentale de berceau de la vie et d'école de la foi et des valeurs.

Missionnaire : Pour qu'avec l'appui du témoignage héroïque des martyrs de notre temps, les communautés ecclésiales annoncent avec un courage toujours neuf le Christ Jésus, Rédempteur de l'homme.

MAI

Générale : Pour que les chrétiens vivent la foi d'une façon cohérente et soient des témoins crédibles de l'espérance évangélique.

Missionnaire : Pour qu'avec l'aide de Marie, la Très Sainte Vierge et Mère, la vocation familiale et sociale de la femme soit défendue et promue dans tous les pays et les cultures du monde.

COIN DES RÉFLEXIONS

Les idées émises ici n'engagent que leur auteur

LA JOIE D'UN CONTINENT

par Noé CAPO
(Institut Catholique de Paris)

Jacques Chirac étant président de la France, Gerhard Schröder, chancelier de l'Allemagne, Guy Verhofstadt, premier ministre belge, Silvio Berlusconi, président du Conseil italien, José María Aznar, premier ministre espagnol, Jorge Sampaio, président du Portugal, Wolfgang Schäuble, chancelier autrichien, David Trimble, premier ministre irlandais, Tarja Halonen, chef du gouvernement de la Finlande, Jean-Claude Juncker, chef du gouvernement du Luxembourg, Wim Kok, premier ministre des Pays-Bas, Kostas Karamanlis, premier ministre grec, le monde monétaire connaît une nouvelle réforme, 300 millions d'Européens* environ pour l'adoption de la monnaie unique. Trois autres s'y sont pour l'instant refusés : le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède.

Cette réforme constituant un symbole est la matrice unifiante d'un travail bien mené, qui renvoie actuellement les anciennes monnaies au musée des mythes fondateurs, aux vestiges des multiples appellations de celles qui les avaient précédées.

Comment vivre cela et ne pas rester admiratif quand on connaît les conséquences des choix politiques sur l'évolution de l'économie nationale de chacun de ces pays ? Quelles procédures de choix collectifs et des institutions a permis de conduire le processus dans sa forme «pratico-pratique» ? Que pourrait-on saisir dans nos sociétés africaines du pouvoir d'intégration ? Et surtout comment ne pas récupérer positivement ce qui se conjugue actuellement avec l'EURO ?

C'est un événement de joie et de fierté pour les Européens. Personne ne pourrait oublier l'affluence qui s'est portée devant les distributeurs pour avoir les nouveaux billets. Il fallait être un rêveur pour tourner en rond en ce premier de l'an «Euro-enthousiaste». C'est ce qui en ce moment vient signer le résultat d'une longue histoire pour faire converger les politiques économiques au sein d'une union disciplinée et rigoureuse avec elle-même. Ainsi présenter une documentation nous permettra par la suite de mener une réflexion.

I — DOCUMENTATION :
RAPPELS UTILES

Le 31 décembre 2001 à minuit

Introduction officielle des pièces et des billets en Euro dans les douze pays de la zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal.

Le 17 février 2002 à minuit

Fin des paiements en Franc. À partir de cette date, tous les achats se font en Euro. Les paiements en pièces et billets en Franc ne sont plus autorisés.

Jusqu'au 30 juin 2002

Échange gratuit jusqu'au 30 juin 2002 des pièces et billets en Franc auprès de votre banque, de la poste et de la Banque de France et de l'EDOM pour les départements d'Outre-Mer.

Après le 30 juin 2002

Possibilité d'échanger gratuitement au trésor public ou à la Banque de France, les pièces en Franc pendant trois ans et les billets en Franc pendant dix ans.

Règles de conversion

Elles sont au nombre de trois :

— Il est obligatoire d'utiliser le taux de conversion avec ses six chiffres significatifs : 1 euro = 6,55957 Francs et ce taux de conversion ne peut pas être tronqué (c'est-à-dire subir une coupure. Ex : 6,55) ou arrondi (Ex : 6,56, voire 6,6) lors des conversions ;

— Ce taux de conversion doit être utilisé pour les conversions entre l'euro et le Franc et vice-versa. Il est interdit d'utiliser des taux inverses. Ex : pour convertir en euro un montant en Franc, il faut diviser par 6,55957 et non multiplier par 0,152449 ;

— Ce taux pour le CFA = 656 Francs et 492 F comoriens.

Règles d'arrondis

— Les montants en euro sont arrondis au centime d'euro inférieur ou supérieur le plus proche, en fonction de la valeur du troisième chiffre après la virgule. Lorsque cette valeur :
— est égale à 0, 1, 2, 3 ou 4, on arrondit au centime d'euro inférieur ;
— est égale à 5, 6, 7, 8 ou 9, on arrondit au centime d'euro supérieur.

Conception des pièces et billets euro

Les pièces :

À la différence des billets qui sont rigoureusement identiques dans toute la zone euro, les pièces européennes comportent une face nationale. Ainsi en a voulu la majorité des États. En respectant la diversité des traditions nationales, ce choix a permis d'assurer un basculement en douceur des monnaies nationales vers l'euro. Les caractéristiques de ces pièces ont été arrêtées par les ministres des finances européens lors d'une réunion à Vienne au printemps 1996.

À l'issue d'un concours, la face européenne a été choisie par le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de Bruxelles en juin 1997, sur la base d'études de perception réalisées auprès d'une population européenne. La série gagnante a été réalisée par un graphiste de la Monnaie Royale de Belgique, Luc Luycx. Sur les trois premières séries de 1, 2 et 5 centimes d'euros, figure la place de l'Europe dans le monde. Les pièces de 10, 20 et 50 centimes d'euro montrent l'Europe comme un rassemblement des nations. Enfin, les pièces de 1 et 2 euros font apparaître une Europe sans frontière.

Symboles nationaux

Chaque État membre de la zone a également dû procéder au choix de ses propres faces nationales. La France a ainsi effectué sa sélection le 21 avril 1997, date à laquelle elles ont été choisies par le Ministre de l'Économie et des Finances de l'époque. Ces faces comportent toutes les lettres R F de la République ainsi que les douze étoiles, symbole de l'Europe. Les pièces de 1, 2 et 5 centimes d'euros sont à l'effigie de Marianne, symbole de la France et des valeurs républicaines. Celles de 10, 20 et 50 centimes d'euros représentent la semence, qui incarne la place de la France dans la construction européenne. Enfin, les pièces de 1 et 2 euros sont illustrées par un arbre évoquant la vie, la croissance et la pérennité.

Ces huit pièces disposent de caractéristiques qui permettent de les différencier facilement. Celles de 1 et 2 euros sont bicolores comme les pièces françaises de 10 Francs : centre blanc et couronne jaune pour la pièce de 1 euro, et l'inverse pour celle de 2 euros.

Les pièces de 10, 20 et 50 centimes d'euros sont entièrement jaunes. La pièce de 20 centimes d'euros dispose de sept cannelures profondes, également appelées pétales, d'où son surnom de fleur espagnole : comme les pièces de 50 pesetas. Les trois dernières pièces de 1, 2 et 5 centimes d'euros sont d'une couleur rouge cuivré.

Il est important de rappeler qu'en dépit des graphismes nationaux figurant sur un des côtés, chaque citoyen pourra utiliser l'ensemble des pièces en circulation dans n'importe quel pays de la zone euro, quel que soit celui dans lequel elles ont été frappées. Un euro fabriqué en France peut donc parfaitement circuler au Portugal ou en Irlande, par exemple. Les valeurs unites et les caractéristiques techniques (diamètre, épaisseur, poids, couleur, composition et dessin, des faces communes) sont donc totalement similaires dans toute la zone euro.

C'est le principe de la monnaie unique...

Les billets

La phase de conception des billets en euro a débuté en février 1996, date à laquelle l'Institut monétaire européen, qui deviendra plus tard la Banque centrale européenne, a lancé un concours graphique. Au total, 44 projets ont été présentés. Les candidats se sont vus attribuer un numéro de série par un notaire, afin de préserver leur anonymat et donc leur nationalité. En septembre 1996, un jury de quatorze experts indépendants, spécialisés dans les domaines du marketing, de la publicité, du design et de l'histoire de l'art, a examiné les projets. Une pré-sélection des cinq meilleures maquettes a eu lieu dans un premier temps, pour les deux thèmes choisis : «époque et style en Europe», et «l'abstrait-modernisme». Les candidats devaient présenter des projets sur l'un des thèmes ou sur les deux.

Des tests à l'échelle européenne

Pour répondre aux besoins et aux habitudes de tous les Européens, sept dénominations différentes de 5 à 500 euros ont été décidées. Ces maquettes ont été testées auprès du grand public, par le biais d'études du marché et de sondages d'opinion confiés à l'Institut EOS Galupe Europe, afin d'en évaluer l'acceptation par les citoyens sondés. Plus de 2 000 personnes ont ainsi été interrogées à travers toute l'Europe.

À l'issue des choix des citoyens et de l'examen effectué par le jury, le conseil de l'IME a retenu, en décembre 1996, la série conçue par le graphiste autrichien, Robert KALINA, issu de la Banque nationale d'Autriche. Le graphisme des maquettes s'inspire du premier thème imposé. Il évoque les styles architecturaux caractérisant sept périodes de l'histoire de la culture européenne. Ces différents styles illustrent chacun des sept billets en euro : le style antique ou le billet gris de 5 euros, le roman pour le billet rose de 10 euros, le gothique pour le billet bleu de 20 euros, la renaissance pour le billet orange de 50 euros, le baroque et le rococo pour le billet vert de 100 euros, l'architecture du XIX^e siècle (verre et acier) pour le billet jaune de 200 euros, et enfin l'architecture moderne du XX^e siècle pour le billet violet de 500 euros.

Les mêmes billets pour tout le monde. Dans le détail, des fenêtres et des portails constituent le motif principal figurant sur le recto de chaque coupure et des ponts sur le verso. Ces motifs ne représentent aucun monument existant. En revanche, leur signification revêt divers symboles, d'ouverture, de coopération, de communication dans l'union européenne et avec le reste du monde. Il n'y a donc aucun signe distinctif, les billets sont tout identiques pour tous les pays de la zone euro. La mention EURO y figure en toutes lettres, ainsi que son équivalent en caractères grecs. Le projet du vainqueur a ensuite été remanié afin d'inclure les différents signes de sécurité sur les billets. Ce n'est qu'au printemps 1999 que les spécificités techniques ont été définitivement approuvées par la Banque centrale européenne et que la production a pu débuter dans les imprimeries de la zone euro. Depuis le 1^{er} janvier 2002, c'est la circulation dans le monde entier de tout ce travail d'harmonisation, suite d'une réussite matérielle de cette révolution monétaire et une étape majeure de la construction européenne et de «la formation de l'identité des Européens...» comme le soulignera Jacques Chirac. Que pourrait saisir l'Afrique de tout cela ?

II — DE L'IDENTIFICATION À UNE
INTÉGRATION RÉELLE : POUR UNE
AFRIQUE NON STATIONNAIRE

«L'intégration pas à pas». L'intégration sans grand enjeu. L'intégration au «verbage». N'est-ce pas le résultat à l'issue des sommets des chefs d'État ou de gouvernement d'Afrique ?

Le «connais-toi, toi-même», cette maxime fondamentale de Socrate devra rendre tout

homme à la simplicité de sa nature par un savoir de ce qu'il est, et interpellé à une réflexion personnelle approfondie. Cela n'a de cesse d'être cité sous d'autres termes par des érudits cherchant à frayer une voie pour une Afrique unie, une Afrique à communauté sous-régionale forte et viable très précisément. Donc «libérer l'initiative africaine» disent-ils. «Libérer l'initiative collective de nos peuples et libérer par là-même notre propre créativité».

Si nul n'ignore que beaucoup d'encre ont déjà coulé pour traiter de l'Afrique et de ses tares, il est à reconnaître dans son ensemble que cela s'avère être des propos spirituels.

La préoccupation actuelle eu égard au tournant de l'union européenne est de considérer les pensées (sus-citées) pour redéfinir l'Afrique.

Ainsi, penser l'Afrique, c'est penser la propulser dans le cercle des grandes nations.

Pour ce faire, deux thèmes : «la différence» et «l'identité» seront des approches parmi tant d'autres pour une bonne intégration. Qu'est-ce alors la différence ?

«La différence» est une thématique non seulement conceptuelle, mais surtout comportementale. Elle constitue un point d'histoire que tout peuple se doit d'accepter de perdre pour intégrer le cercle de l'universel. Accepter de perdre sa différence dans notre objectif, c'est accepter tourner le dos à la raison dans son écho, c'est sur d'autres points encore assimiler la différence occidentale marquée indiscutablement par la raison scientifique. C'est comprendre comment s'affranchir d'une domination ou de la tutelle des sempiternels parrains. C'est être amené à accepter le brassage tend d'une culture à l'autre que les valeurs d'autres sociétés ou communautés. Ce qui renvoie à l'identité de tout être. Pour quel rapport penser à l'identité ?

L'identité dans ces multiples constitutions définitionnelles se calcule à une origine pour les rapports avec les autres et pour l'expression de l'être pour sa personnalisation. L'identité dans son expression donc aide à viser notre passé, et si à travers nos attitudes, nous devons prendre des décisions, ne pas rester figer à elle, mais prendre du recul pour rendre constructif notre société sous l'identité se constitue tout un héritage culturel devant donc être surpassé pour stimuler l'expression du relèvement de l'homme et d'un certain nombre de défis dans son milieu et devant l'histoire.

Toute la culture africaine se devra pour se reconstituer, d'accepter la différence ou accepter une «identité composite». C'est dire que le caractère identitaire doit dans sa singularité accepter la «combinaison» avec autrui afin de ne pas se constituer en un bloc imperméable pour la mutation dans le cadre d'une intégration solide.

Si aujourd'hui, l'Europe à travers les douze de l'Union monétaire s'en sort, c'est qu'elle a su faire de la différence, une plate forme de la communication et de l'identité stimulant à faire converger une politique économique dans la discipline et le respect des institutions et de la personne humaine. Si l'intégration fut possible en Europe avec ce qui se vit suite au changement de la monnaie pour douze pays, comment ne pas le comprendre en Afrique ?

Adhérons pleinement à la «Charte de l'Universalisme», que Descartes traduirait en disant : «La raison... est tout entière en chacun». Que cette raison soit manifeste au cours des sommets pour penser le «devoir-être» et opérer une révolution profonde des conditions de vie. Si cela n'adhère pas la raison, toute intégration est vouée aux gémonies. Aimé Césaire pensait déjà que :

«une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente... Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation morbide... Bien que ce ne soit pas dans le même contexte, cela pourrait interpellé à éviter de faire du surplace. La joie d'un continent, c'est l'ambition et la réussite de ses décideurs.

* Cf. Petit Larousse illustré Ed. 2002.

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

TOGO : L'AVENIR IMMÉDIAT D'UN PEUPLE HYPOTHÉQUÉ ?

Décidément, au Togo, chaque jour que Dieu fait, les nostalgiques d'un système politique révolu rivalisent d'imagineries pour tuer dans l'œuf le processus démocratique appelé de tous les vœux par plus d'un et ce depuis plus d'une dizaine d'années. Aujourd'hui, au pays du grand timonier Gnassingbé Eyadéma, les forces de la régression n'excluent plus aucun moyen pour se maintenir : tout ce qui coûte au pouvoir et à vie. Coute que coute à contribution : l'achat de conscience, violence, torture, violation multiforme des Droits de l'Homme, assassinat, etc. Les institutions de la République sont pratiquement toutes à la solde de l'ancien parti unique, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) au pouvoir. L'Assemblée nationale est composée quasi exclusivement des députés dudit parti. Et pour cause. Les partis d'opposition avaient boycotté les élections législatives de mars 1999 en signe de protestation contre l'élection du général Gnassingbé Eyadéma en qualité du président de la République à l'issue du scrutin présidentiel de 1998. En son temps, le gouvernement avait, poussé par la soif du pouvoir sans partage et pratiquement à vie, mis abusivement fin au décompte officiel des voix qui se faisait par la commission électorale nationale, pour ensuite faire proclamer par le ministère de l'Intérieur les résultats en faveur du général Gnassingbé Eyadéma. La suite, plus personne ne l'ignore. En réaction, l'Union européenne avait décidé de maintenir la suspension de sa coopération avec le Togo, suspension en vigueur depuis 1993 pour cause de déficit démocratique.

Situation chaotique s'il en est ! Et c'est en vue de sortir le Togo d'une



Le Général Gnassingbé Eyadéma

crise mortelle que l'accord cadre de Lomé, signé en août 1999 entre le pouvoir et les mouvements de l'opposition, avait prévu des élections législatives anticipées pour l'an 2000. Ces dernières n'ont d'ailleurs pu être organisées faute d'argent et aussi à cause des manœuvres politiciennes. Sous la pression de la France et de l'Union européenne, le gouvernement togolais avait finalement accepté que les dites législatives aient lieu en mars 2002. Malheureusement, tout indique aujourd'hui que l'organisation effective de ce scrutin dans la transparence et l'équité est fortement hypothéquée. En effet, Maître Yaovi Agboyibor, président du Comité d'Action de Renouveau (CAR), l'une des figures de l'opposition togolaise, par la suite et en faveur d'une parodie de justice, avait été arrêté et jeté en prison. Il a été condamné à six mois de prison ferme pour diffamation, suite à une plainte de Kodjo Agbéyomé, premier ministre togolais. Bien que cette décision ait été annulée par la Cour d'Appel du Togo, Me Yaovi Agboyibor est maintenu en prison. Et cela, sur ordre du procureur de la République, parce que d'autres plaintes seraient déposées contre lui. Ce qui a été d'ailleurs confirmé récemment par le président de la Cour d'Appel. Incompréhensible mais vrai ce qui se passe au Togo.

En réaction à la détention arbitraire de Me Agboyibor, l'opposition a suspendu sa participation à la commission paritaire issue de l'accord cadre de 1999. Des facilitateurs européens se sont rendus à Lomé courant janvier 2002 pour débloquer la situation. Malheureusement leur mission a été un échec à cause d'autres manœuvres politiciennes : la décision du gouvernement portant modification du code

électoral adopté par l'Assemblée nationale au mépris de l'accord cadre de Lomé.

Au regard de ladite décision, le candidat à l'élection présidentielle doit avoir exclusivement la nationalité togolaise et séjourné de façon continue pendant au moins douze mois au Togo. Le candidat à l'élection législative doit avoir séjourné, lui aussi, de façon continue pendant six mois au Togo.

Cette modification qui vise apparemment Gilchrist Olympio est un jeu malsain auquel se sont livrés l'Exécutif et le Législatif togolais. Le peuple togolais mérite mieux que de se voir de nouveau plongé dans une situation alarmante et meurtrière. Cette nouvelle tournure de la situation politique au Togo a été dénoncée par l'Organisation des Nations unies, l'Union européenne, la France, les États-Unis et bien d'autres pays.

En révisant unilatéralement le code électoral en vigueur au Togo les pouvoirs exécutifs et législatifs du Togo ont gravement violé l'accord cadre de Lomé. Ils ont mis en danger de mort l'économie déjà moribonde de toute une nation qui n'aspire qu'à la paix et au mieux-être de ses filles et fils.

Loin d'une déclaration creuse et inopérante, le peuple togolais a besoin d'une solidarité agissante.

Instaurer le respect des Droits de l'Homme dans un pays et faire entrer dans les mœurs, dans le vécu quotidien de la population, la pratique démocratique en vue d'un réel décollage économique au profit de tous, cela a un prix. Et il faut le payer. C'est la seule façon de sauver ce pays. Son avenir aussi en dépend. La solidarité sous-régionale doit cesser d'être un vain mot. N'est-ce pas un moment propice pour affirmer à la face du monde la réalité des principes du devoir d'ingérence ?

Tous, nous avons la responsabilité de faire en sorte qu'au Togo et partout ailleurs en Afrique, le souci de respecter les besoins des plus pauvres et d'instaurer une démocratie dans laquelle chacun participe à la définition du bien commun commence enfin à prendre corps.

Félicien Gandjo

LE SAVEZ-VOUS ?

UN VACCIN CONTRE LE VIS, UN ESPOIR POUR DEMAIN ?

Un vaccin qui protège les singes contre la transmission vaginale d'un virus étroitement lié au VIH a été mis au point, et il est prévu d'effectuer des essais cliniques chez l'homme avec une version VIH de ce vaccin.

Ce vaccin, que l'on doit à des scientifiques de l'Université de Californie du campus de San Francisco et de Davis, a été administré à sept macaques adultes de sexe féminin, qui restaient en bonne santé un an après avoir été exposés à une souche particulièrement virulente du virus de l'immunodéficience simienne (VIS). Ce virus induit généralement en l'espace d'un an un syndrome voisin du Sida. Or deux des singes vaccinés ne présentaient aucun signe d'infection, deux n'en avaient pratiquement aucun et les trois autres étaient infectés sans toutefois manifester de signes cliniques de maladie un an après l'exposition au virus.

En revanche, six autres singes exposés au VIS mais non vaccinés ont contracté une forme mortelle du Sida simien 48 semaines après l'exposition au virus. Les animaux de ce groupe sont tombés gravement malades, selon les auteurs de l'étude qui a été publiée en août 2001 dans le journal of Virology.

Le vaccin contre le VIS combinait des éléments du vaccin sabin, oral, contre la polio qui induit une forte réponse immunitaire, ainsi que des fragments génétiques du virus simien. De même, le vaccin proposé contre le VIH associerait le vaccin sabin et des fragments génétiques du virus du Sida.

RIRE C'EST BON POUR LA SANTÉ

Le rire provoque un massage profond sur les organes comme l'intestin, le foie, l'estomac. Quand on rit, on exécute en fait une gymnastique respiratoire aussi efficace que la pratique du tennis ou du jogging, la fatigue en moins. C'est bien pourquoi une bonne crise de fou rire vous laisse parfois le souffle coupé... On peut même avoir des crampes et mal au ventre à force de rire. Le visage forcément participe aussi à l'exercice : au moins 12 muscles, dont les fameux zygomatiques, se mettent en mouvement dès que le rire est déclenché.

Vous devenez rouge ? C'est que le rire accélère le débit sanguin apportant ainsi une meilleure oxygénation à l'organisme qui redemande. En riant, vous multipliez aussi par quatre vos échanges respiratoires, autant qu'en faisant l'amour... Sous l'effet d'un bon rire, le diaphragme se relâche, le cou se détend et vous en ressentez immédiatement le bénéfice : vous êtes « décontractés ».

Plusieurs études, menées notamment en cardiologie, ont montré les effets bénéfiques du rire dans la prévention et la récupération des pathologies cardiovasculaires. Le rire agit aussi sur le psychisme en stimulant la production des fameuses endorphines, ces hormones qui aident à se sentir bien. Le rire serait donc le seul médicament sans contre-indication et dont il est même recommandé d'abuser pour le plus grand bien-être de tous.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

CAMEROUN : LES BONNES AFFAIRES DES ÉCOLES DE FOOT

Les joueurs de l'équipe nationale du Cameroun qui vient de remporter la dernière Coupe d'Afrique des nations sont, pour la plupart, sortis des écoles de foot de leur pays. Celles-ci ont touché des sommes importantes pour leurs transferts d'où l'idée de certains promoteurs de créer de petites écoles dans l'espoir d'exporter un jour de jeunes talents.

Le Cameroun vient de remporter pour la deuxième fois consécutive la Coupe d'Afrique des nations de football. Les Lions indomptables avaient déjà été sacrés champions olympiques aux derniers jeux de Sydney, avant d'aller imposer un match nul à l'équipe française, championne du monde. À l'origine de ces brillants résultats, de jeunes joueurs qui, sortis des écoles de foot du pays, évoluent aujourd'hui dans de grands clubs européens. C'est le cas du capitaine Rigobert Song du FC Cologne en Allemagne, de Pierre Wome Nlend de Bologne en Italie, et en Espagne de Geremi Njitap Fotso du Real de Madrid et de Samuel Eto'o Fils de Majorque...

Près des deux tiers des joueurs de l'équipe nationale du Cameroun sont passés par des centres de formation locaux. Le montant de leurs transferts dans les clubs professionnels se chiffre à des centaines de millions voire des milliards de francs cfa par joueur, partagés entre le centre et la famille du footballeur. Ces chiffres faramineux ont donné l'idée à certains Camerounais de créer des écoles de foot. Celles-ci poussent comme des champignons dans tout le pays à côté des cinq centres de formation réputés, dotés d'infrastructures modernes et d'un encadrement efficace. La plus prestigieuse, la Kadji Sports Academy, par exemple, a un responsable technique français et de nombreux entraîneurs camerounais.

Une multitude d'écoles créées à partir de rien font, elles, un travail efficace de repérage des jeunes talents. C'est le cas de «Fondamental», installée dans un petit stade sans pelouse au quartier Bépanda à Douala. Ici, chacun est habillé comme il peut. Plus de 100 jeunes âgés de 7 à 17 ans courent, sautillent, marchent à quatre pattes... «Je les forme gratuitement», précise Bruno Ngake, un professeur d'éducation physique qui les tient depuis trois ans. Les frais de scolarité ne sont que de 5000 F cfa par an, c'est-à-dire rien comparé aux 400 000 F cfa pour les externes et 800 000 F cfa pour les internes, exigés à la Kadji Sports Academy. Pour faire

entrer leur enfant dans cette école, les parents doivent en outre signer un contrat lui accordant l'exclusivité de la gestion de sa carrière pendant une durée de cinq ans renouvelable.

Joueurs à vendre. Marius Onana, promoteur d'une école de foot à Douala, est plus explicite: «Quand un jeune formé par mon école trouve un club en Occident, l'école empoche 50 % du magot et le joueur le reste. Les jeunes n'évoluent dans les clubs locaux que sous forme de prêt. Dès que l'un d'eux attrape un contrat professionnel, c'est à Marius Onana et non au club utilisateur que revient le pactole. «On ne peut investir pour perdre», se justifie le manager.

Pour François Tchahgou, chef de service à la délégation régionale du ministère des Sports à Douala, «les écoles de football ne sont pas différentes des entreprises». En clair, leurs promoteurs sont des hommes d'affaires souvent malhonnêtes qui jouent les philanthropes pour ne pas payer les impôts. Dans une enquête sur le sujet, le quotidien gouvernemental Cameroon tribune allait jusqu'à écrire: «Le phénomène ressemble actuellement à une autre forme de traite négrière. La finalité des centres de formation des footballeurs est d'exporter les meilleurs produits vers les grands clubs occidentaux. Leur participation aux tournois européens est souvent l'occasion d'exposer 'ces produits' et de les proposer au plus offrant». L'exportation de jeunes est telle que les équipes nationales senior, espoir et junior sont formées à un ou deux éléments près par des joueurs évoluant hors du continent. «Ma tante m'a déjà trouvé un contrat en Angleterre. Je pars à la fin de cette année», se réjouit un élève de 17 ans, en 4^{ème} année à la Kadji Sports Academy. Tous n'ont pas cette chance. D'après la Fédération camerounaise de football, sur les 200 joueurs qui quittent le Cameroun annuellement, moins de 10 % trouvent des clubs.

Face au boom des écoles de foot qui n'étaient soumises à aucune réglementation, le ministre chargé des Sports a signé en octobre dernier un arrêté pour soumettre leur création et celle des équipes de foot ou de toute autre structure sportive à l'obtention d'un agrément délivré par son ministère. En outre, la tâche de certains fondateurs d'écoles devrait être moins facile depuis que la Fédération internationale du football association (Fifa) a interdit le transfert des joueurs de moins de 18 ans. Les exportations vont certainement chuter.

Charles Nfongang / Syfia International

« EUCHARISTIE, MANIFESTATION SUPRÊME DE L'AMOUR DU PÈRE DANS L'ESPRIT »

(Suite de la page 8)

que par la grâce ou la médiation du «tu». Je n'existe vraiment pour moi que si je sais que j'existe pour un «tu». Je lis mon humanité dans tes yeux. Si tu m'aimes, je suis. Si je t'aime tu es. Toi et moi, nous sommes pour vivre ensemble malgré la divergence de nos vouloirs et de nos marges de liberté.

C — L'HOMME : UN ÊTRE D'ORGANISATION, ÉTHIQUE ET POLITIQUE

La nature humaine est appelée à vivre avec et pour... C'est-à-dire à se savoir être de besoin, de désir et de volonté, capable de s'épanouir au sein d'une société. La volonté ici n'est pas un plus ajouté au désir, mais l'intervention de la raison dans tout le donné humain culturellement acquis. Elle fait appel à un choix issu d'une différenciation interne des acquis. Sa caractéristique fondamentale est la liberté: non une liberté absolue mais une liberté relative, située, conditionnée qui proprement est en fait la liberté humaine.

1 — L'homme, un être de libre-volonté

Ce qui fait la valeur de l'être humain, nous l'avons vu, c'est sa capacité de nier. Je donne, en se dépassant vers un autre. Or comment ce mouvement dialectique serait-il possible sans l'existence préalable d'un Absolu «désir-désirants», «volonté-voulante», «libération-libérante» pour emprunter les termes de Maurice Blondel? Nous assistons ici au sens ultime de l'affirmation philosophique de l'existence de Dieu qui n'est rien d'autre que la reconnaissance de Dieu comme fondement personnel de l'être. Dès lors il n'y a plus seulement à la source de mon désir, de ma volonté ou de ma liberté un «toi-humain» mais en fin de compte, il y a plutôt à la base de

tout, la générosité personnelle de Celui qui conjugue en Lui, la plénitude de l'être. L'affirmation métaphysique de Dieu est donc l'aboutissement de la compréhension de la volonté et de la liberté comme engendrées par l'autre.

Tout être humain qui s'éveille à la conscience de soi trouve déjà en lui-même, une conscience morale spontanée, produit de la société. Il est inséré dans une longue histoire d'éducation qui n'est pas de l'ordre du choix, ni de la liberté ni de la responsabilité mais de l'ordre du reçu, du donné, du «trouvé en soi». C'est précisément à partir de ces supposés qu'émerge la vraie liberté. Elle ne peut donc surgir que dans un être de besoin et de désir qui reconnaît le donné en lui et en dehors de lui, mais aussi qui ne se donne pour avancer en prenant de la distance, en choisissant grâce au libre-arbitre. L'homme est donc appelé à se réaliser, mais y parviendra-t-il réellement?

Ici naît la plus grande problématique du libre-volonté. J'ai le pouvoir de choisir, je choisis, mais en même temps, je trouve les limites de mon choix. Mes objectifs aussi bien atteints se révèlent décevants. Aucune relation humaine, si intime soit-elle, ne combine les aspirations de mon cœur. Je sens toujours une faille en moi à combler. Je ne suis jamais satisfait. Mais en fait, où trouver ma satisfaction? Si aujourd'hui, je la sens limitée, c'est justement parce que je la mesure à l'aune d'une satisfaction illimitée! Voilà le joyau et l'infini contentement vers lequel tendent secrètement toutes mes actions, mes réalisations et décisions. Voilà le secret de ma volonté et de ma liberté. Ce secret, je le découvre, comme Augustin le traduit si bien, plus intérieure, plus intime et plus profond que tout en moi. C'est la visée d'une satisfaction combiante. C'est la visée du bonheur. «Il y a en l'être humain un libre-volonté parce qu'il poursuit une fin suprême, parce qu'il est

comme traversé par une intention infinie, par une visée dernière, la quête du bonheur». Elle seule peut livrer le secret dernier du vouloir; et ce secret c'est la liberté. Une liberté qui n'est possible que grâce à des institutions qui la portent et qui lui confèrent des chances de réalisations.

2 — L'homme, un être d'institution

Si l'homme a pour fonction de dominer la nature, de s'exprimer, de se réaliser en elle; si c'est là une des caractéristiques essentielles de son être, il faut également constater que cette réalisation de l'humain ne saurait s'accomplir que dans la société. Faisceau de besoins organiques et élémentaires, il ne pourra les satisfaire qu'en s'appropriant le sol par la division et l'organisation du travail social avec un réseau d'institutions économiques, sociales, juridiques dont la complexité caractérise d'ailleurs la société moderne.

L'institutionnalité est l'acte fondamental du vivre ensemble. L'homme, avons-nous dit, est un être qui désire du désir de l'autre. Il est un être de rapport et de relation. Cette réalité ontologique du décentrement mutuel de deux êtres ne saurait échapper à un ensemble de règles institutionnalisées. Le mariage en est l'exemple le plus flagrant où l'époux et l'épouse sont intimement redevables l'un à l'autre de ce qu'ils sont qu'ils peuvent ensemble donner naissance à un nouvel être qui leur sera redevable à tous deux de son existence. Il s'agit ici d'une rencontre des libertés, admirable expression du don reçu qui doit se muer en don donné. La communication et le langage se situent au centre de cette dialectique du donner et du recevoir.

La parole est l'une des expressions majeures de notre liberté. Par elle, nous sommes tout d'abord présents au monde avec une distance qui nous permet de mieux

appréhender les choses. Médiation par excellence, le langage est l'éminente expression de notre être. Simultanément, il nous permet de nous exprimer à nous-mêmes et de communiquer à autrui l'univers intérieur de notre subjectivité. Nous ne parlons que parce que nous éducatrice nous ont appris à parler. Toute parole humaine est une parole reçue et pour cette raison même elle est appelée à être une parole donnée. Et parce qu'il procède d'un don, le langage devient dialogue. Ainsi, l'institutionnalité est le puissant vecteur de l'homme en quête du bonheur.

En définitive, voilà la compréhension que, grâce à la lumière de la raison, nous pouvons avoir de notre être telles que soient nos convictions croyantes ou non. Voilà l'homme; l'homme que je suis; l'homme que tu es; l'homme qui se cherche, qui s'interroge sur le sens de son existence et à qui Dieu répond en établissant avec lui une Alliance éternelle toujours renouvelée. Si donc Dieu vient à la rencontre de l'homme, si dans l'existence chrétienne c'est à l'homme que s'adresse la révélation; si c'est l'homme qui est invité à célébrer le mystère de sa vocation dans l'Eucharistie, c'est dire inévitablement que l'Eucharistie, «manifestation suprême de l'Amour du Père dans l'Esprit, doit reprendre et dépasser en les portant à leur accomplissement, les catégories anthropologiques du besoin, du désir, du libre-volonté et de l'institution». Mais comment? Nous le verrons après avoir cerné l'existence chrétienne à la lumière de la symbolique de l'Alliance ou intervention de Dieu dans l'histoire humaine. (à suivre)

dans notre prochaine livraison

II — L'EXISTENCE CHRÉTIENNE ET LE MÉMORIAL DE L'ALLIANCE